



Mémoire
Présenté par
Mme Aïssatou
KEBE

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES
DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE: LA
POLYGAMIE CHEZ LES
PROFESSIONS INTELLECTUELLES
SUPERIEURES A DAKAR.

Année académique :

2006-2007

04 MAR. 2009

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

MEMOIRE DE MAITRISE

**SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE : LA POLYGAMIE CHEZ LES
PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES A DAKAR.**

Présenté par :

Mme Aïssatou KEBE

Sous la direction de
M. Moustapha TAMBA
Maître -Assistant

ANNEE UNIVERSITAIRE 2006-2007



RESUME

La polygamie se généralise et elle séduit les couches sociales qui ont un niveau d'études élevé et donc les plus inattendues, en particulier les intellectuels puisque de nombreux hommes considérés très modernes et donc réfractaires à ce choix, le franchissent. On trouve la polygamie dans des endroits où on ne la soupçonnait pas. Comme par exemple chez les cadres, les journalistes, les universitaires, etc. La particularité des intellectuels en est que ce sont des individus dont les normes de la culture occidentale en matière d'attitudes, d'opinions et de comportements sont supposés s'imposer en eux et le simple fait qu'ils soient polygames pose problème dans la mesure où cette pratique (polygamie officielle) est incompatible avec les valeurs occidentales.

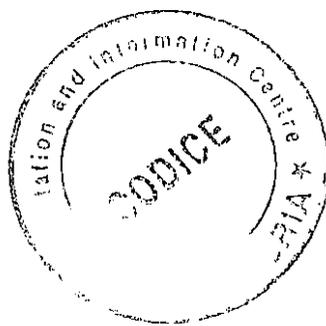
C'est donc après une longue observation de cette pratique de la polygamie chez les intellectuels que la problématique s'est imposée à travers cette interrogation : qu'est ce qui pousse les intellectuels, considérés comme monogames potentiels, à devenir polygames ?

Nous avons utilisé à la fois la méthode qualitative et la méthode quantitative. La démarche qualitative nous permet de comprendre la pratique de la polygamie chez les intellectuels tandis que celle quantitative nous permet d'expliquer grâce à des statistiques les variables qui expliquent la polygamie chez les intellectuels.

Le travail de terrain qui a été effectué nous a permis de voir différentes raisons explicatives de la polygamie chez l'intellectuel. Ces motivations sont entre autres : la religion, la législation, les moyens financiers, la culture et les sentiments personnels. En outre, l'entretien nous a permis de découvrir un autre fait : la polygamie circonstancielle ou involontaire.

L'absence d'enquête chrétien montre que la polygamie est interdite par leur religion. Au vu des données, il serait assez limitatif de réduire les motivations des intellectuels qui pratiquent la polygamie à des

facteurs purement religieux et économiques. D'autres facteurs peuvent les influencer. En effet, l'intellectuel donne souvent sens à son action qui s'inscrit dans un ensemble psychologique, moral, social et culturel qui permet de comprendre son comportement dans différents domaines de la vie. Ainsi, dans de nombreux cas, le choix de la polygamie est déterminé par le sens que l'intellectuel donne à cette pratique. Parmi les éléments pris en compte lors du choix, nous avons noté que la raison que donne l'intellectuel de la ville de Dakar sur la pratique de la polygamie varie selon les catégories d'intellectuels (voir annexe, tableau Raisons et catégories). Ainsi, différentes raisons ont été évoquées comme la religion, le moyen financier, la législation, pratique socioculturelle et le sentiment personnel.



AVEC L'APPUI DU CODESRIA

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Nous remercions M. Moustapha TAMBA pour avoir accepté de diriger ce mémoire et participé activement à notre formation en Sociologie.

Nous remercions également M. Paul DIEDHIOU pour son encadrement scientifique et sa disponibilité.

De même, nos remerciements vont à l'endroit de M. Philippe ANTOINE, chercheur à l'IRD et directeur du programme JEREMI. Il nous a fait intégrer dans son équipe de recherche et nous a fait profiter des moyens logistiques et scientifiques dont nous avons besoin. Il a créé l'ambiance favorable à la recherche et ses critiques constructives nous ont beaucoup aidé.

Nos remerciements vont aussi à M. Boubakar LY (Pa LY pour l'appeler affectueusement). Vous ne vous êtes jamais lassé de nous lire et de nous orienter.

A M. BARRY pour sa disponibilité et ses critiques enrichissantes.

A M. Ogo SECK, pour ses conseils et ses mots taquins.

A M. Mandiomé THIAM du département d'Histoire.

A M. Alioune DIENG du CESTI.

Nous remercions aussi Fatou Binetou DIAL pour sa simplicité et son ouverture. Vous êtes merveilleuses.

Mention spéciale à tous les membres de l'équipe de JEREMI : Alioune, Donatien, Madame GUEYE Aminata NDIAYE et Madame Ndiaye.

Merci à tout le personnel de la Direction de la famille sans oublier M. Mamadou NDOYE, sociologue, et Astou DIOUF, juriste.

Merci à tous les chercheurs et enseignants qui ont participé de près ou de loin à la mise en œuvre de ce mémoire.

A tous les intellectuels de notre échantillon nous disons aussi merci. Ce travail n'aurait pu être fait sans leur collaboration.

DEDICACES

A mon père et ami Djim Momar KEBE pour son attention et ses encouragements. On pourrait me dire que ton devoir de père t'oblige à jouer ce rôle mais je sais que tu es le meilleur père dont une personne puisse rêver. Merci de m'avoir toujours fait confiance. Je suis consciente de tout ce que tu représente. Longue vie Papa, je t'aime.

A ma mère et confidente Aïda BITEYE pour ses prières et sa patience.

A mon mari Demba THIAM (TON'S), des bizous à gogo.

A mon oncle Djim BITEYE et sa famille.

Ce mémoire est particulièrement dédié à mon neveu Mamadou NDIAYE et à mes petits frères Pape Omar KEBE et Bamba KEBE, je sais combien vous m'aimez. J'espère qu'en poursuivant mes études je vous donne le bon exemple.

A notre regretté professeur de philosophie, Michel DIOUF, que Dieu t'accueille au paradis.

A mon frère et tuteur Babacar KEBE de LOCASEN et à toute sa famille.

A mes frères Lamine KEBE et Ousmane KEBE.

A toute la famille KEBE de Kaolack.

A toute la famille KEBE de Dakar.

A mes voisines de chambre, Faty, Awa et Khady.

A ma cousine Thiané DRAME, je devrais dire ma grande sœur. Vous êtes adorable et sociale. SI Dieu ne vous avait pas créé je vous aurais réclamé

A Abiatou DIEDHIOU « sama diola », je t'adore.

A mes pharmaciens Ibou DIOP (DIOP Dollars) et Moussa FAYE.

A mes gestionnaires Mass THIAM, Ibrahima Niass DIOP et Babacar DIAW.

A tous les étudiants Talibés de Baye NIASS.

LISTE DES SIGLES

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique.

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement Internationale

DPS : Division de la Prévision et des Statistiques.

EDS : Enquête Démographique et de Santé.

IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire.

IRD : Institut de Recherche pour le Développement.

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

I-1-Les catégories d'intellectuels.....	47
I-2-Identification selon l'âge.....	48
I-3-Identification selon le niveau de revenu.....	50
I-4-Identification selon l'ethnie.....	51
II-1-Les raisons explicatives de la polygamie en milieu intellectuel.....	53
II-2-Les fonctions de la polygamie.....	59
II-3-Nombre de femmes par catégories d'intellectuels.....	62
II-4-Répartition des intellectuels selon le type de polygamie.....	63
II-5-L'influence du niveau de revenu sur le type de polygamie.....	66
II-6-L'influence du type de polygamie sur la relation entre coépouses.....	67

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicaces

Liste des tableaux

Introduction générale	01
PREMIERE PARTIE:CADRE THEORIQUE, METHODOLOGIE.....	09
Chapitre I : Cadre théorique.....	10
Chapitre II : Cadre méthodologie.....	39
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.....	46
Chapitre I : Présentation des enquêtés.....	47
Chapitre II : Polygamie en milieu intellectuel.....	53
Conclusion.....	73
Bibliographie.....	76
Table des matières.....	79

INTRODUCTION

La polygamie n'est pas un phénomène récent. Elle a toujours été pratiquée dans le monde. Les circonstances historiques de son apparition ne peuvent pas être décrites de manière exacte. Ainsi, Gaétan KAYITANA affirme que : « *l'apparition de la polygamie ne peut être décrite avec précision, mais elle est antérieure aux prophètes Jésus et Mohamet, et a toujours été admise par la religion animiste* »¹. Dans l'Arabie préislamique, elle était illimitée. Le nombre de femmes que pouvait avoir un homme n'était pas en principe défini mais seules les catégories sociales privilégiées en avaient le plus grand nombre.

De même, elle a été aussi pratiquée dans le monde occidental. D'ailleurs, le sociologue finlandais Westermarck (1862-1932) rapporte que « *La polygamie restait reconnue par l'Eglise en Europe jusqu'au 17^{ème} siècle* ».² C'est ce qui confirme la décision prise par le Conseil des Francs à Nuremberg en 1650 après le Traité de Westphalie autorisant les hommes à épouser deux femmes à la suite d'une diminution de la population constatée à l'issue de la Guerre des Trente ans. Moussa Joheir Hussein affirme aussi que des prêtres à l'époque de Charlemagne étaient polygames et ce n'est qu'à partir de Grégoire III que le vœu de chasteté, aujourd'hui mis en cause, devient obligatoire pour le clergé catholique.³ En revanche, dans la majorité des sociétés africaines, la polygamie a été toujours acceptée.

En effet, parler de la polygamie dans un contexte africain, revient à s'intéresser à une société qui traditionnellement, répondait à des buts divers et revêtait un caractère sacré. L'organisation sociale regroupait l'ensemble des activités de la vie quotidienne. Toutes les pratiques de la vie sociale y avaient une place bien déterminée et formaient un tout. Chaque pratique sociale nouait des relations avec les autres de telle sorte qu'il était difficile d'étudier un fait sans faire référence aux autres. L'objectif de cette organisation était de gérer le tissu social et de renforcer la cohésion et le contrôle au sein de la famille polygame.

¹ KAYITANA, (G.), *La Polygamie au RWANDA : problèmes dans le contexte actuel*, Dakar, ENAES, 1981/1982, p.04.

² TOURE, (El. Ch.), « Polygamie ou Monogamie », Dakar, in *Revue l'islam et la famille*, n°02, 1978, pp01-24, p 05.

³ HUSSEIN, (M. J.), *Polygamie et condition de la femme dans l'islam*, Dakar, NEA, 1983, p 52.

La polygamie y était en règle, tout seigneur ou tout homme pouvait épouser autant de femmes que lui permettaient ses moyens car la dot devait être élevée. Cela dépendait en somme des moyens de chacun ⁴.

Les mariages successifs permettaient à l'homme d'être polygame et ils jouaient une grande importance dans la société traditionnelle. Il agrandissait la parenté, conférait à l'individu un statut légal et approuvé dans la société traditionnelle. En effet, ces propos attestent que : « *mais pour l'homme africain, la polygamie traduit également un statut social et s'avère donc une source immense de prestige*⁵ ». Le mariage permettait à la femme de se faire une place dans la société et à l'homme d'être responsable.

Dans des sociétés divisées en groupes ou en castes, le mariage polygamique impliquait des règles sur le choix des conjoints. Prescrit ou préférentiel, le mariage était un phénomène social complexe qui comportait une dimension rituelle et économique. Selon les normes de chaque société, le mariage pouvait être endogamique ou exogamique. Par ce fait, on définissait les catégories d'individus avec qui le mariage était possible. Selon Lévi Strauss ce sont « *Les systèmes où la nomenclature permet de déterminer immédiatement le cercle des parents et celui des alliés ; c'est-à-dire les systèmes qui prescrivent le mariage avec certains types de parents (...) en distinguant conjoints possibles et conjoints prohibés* »⁶. Ainsi, on définissait les catégories d'individus avec qui le mariage était possible.

Dans le contexte traditionnel sénégalais, le mariage polygamique se pratiquait dans une société tantôt patrilinéaire, tantôt matrilinéaire sinon les deux à la fois. Ainsi, le jeune homme en âge de se marier était souvent contrôlé et orienté vers des alliances matrimoniales souhaitées par sa famille. Ce jeune homme, « *produit d'un père et d'une mère donc deux lignées « différentes », agnats et cognats, il se trouvait toujours devant un dilemme au moment de se marier. Il devait choisir sa première épouse dans la lignée de son père. Conscient du tort qu'il causera à sa mère, il était obligé de choisir*

⁴ DIOP, (A,B), *La famille wolof*, Paris, Karthala, 1985, p184.

⁵ ADEPOJU, (A), *La famille africaine*, Paris, Karthala, 1999, p61.

⁶ LOMBARD, (J.), *Introduction à l'ethnologie*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} éd, 1998, p143.

une seconde femme dans la lignée des cognats »⁷. Partant de ce principe, nous sommes amenée à constater que la parenté était fortement marquée dans la polygamie traditionnelle. L'homme et ses femmes étaient toujours des parents. Dans la plupart des cas, il existait des liens de parentés. La parenté consolidait la solidarité et la cohésion sociale au sein de la famille polygame. Elle engendrait un réseau complexe de rapports entre les membres de la famille polygame, rapports qui étaient fondés sur des devoirs, des droits et obligations explicitement définis et régis par des normes et des prescriptions parfois très strictes. Par son appartenance à un groupe de parenté, chaque individu se voyait obliger d'entretenir certains sentiments à l'endroit de diverses personnes.

Tous les membres de la famille polygame étaient, selon la génération, rangés en classes d'âge. Les enfants, les pères, les mères, les vieillards formaient respectivement des sous-groupes caractérisés par des droits et des devoirs spéciaux. Quelle que soit la nature de la société dans une telle diversité de systèmes, le phénomène fondamental de vie sociale restait partout celui de la relation qui s'établissait entre les différents membres de la famille polygame. Les classes d'âge effectuaient les travaux d'intérêts collectifs. Elles servaient un réseau d'entraide, comme dans des cas où la première femme et les dernières venues appartenaient souvent à des générations différentes et la fonction essentielle de ce type d'association permettait d'éviter ou de tempérer les conflits qui pouvaient naître entre les générations et de créer des liens de solidarité. C'est pourquoi l'organisation sociale jouait un rôle primordial dans les sociétés traditionnelles.

En outre, l'organisation sociale insistait également sur l'interaction des rôles au sein de la famille polygame. Il s'agissait plus particulièrement des processus de hiérarchisation et d'autorité sur le pouvoir familial ou sur la formation et la résolution des conflits. Cette hiérarchisation dépendait aussi des statuts qui attribuaient rôles et fonctions selon le sexe, le lien de parenté, le degré d'alliance, le rang matrimonial (rang du mariage pour les

⁷ SAMBA, (M), *Attitudes et comportements des femmes face à la polygamie*, Maîtrise en sociologie, UCAD, Faculté des lettres et sciences humaines, 2000, p13.

épouses). L'existence de la polygamie était soutenue par des liens de solidarité utiles dans la vie sociale, économique et culturelle. Voilà pourquoi les conflits n'étaient pas aussi fréquents.

De plus, la famille polygame formait une petite communauté, dans laquelle tout le monde avait intérêt à ce qu'il y régnait l'ordre et la discipline. Ainsi, on notait une certaine répartition des tâches qui tenait compte des dispositions particulièrement physiques, biologiques et psychologiques de chacun. A chaque partie était réservée le domaine où elle pouvait exceller mieux qu'ailleurs et plus que l'autre. La famille polygame formait en elle-même une cellule de travail où la division du travail s'établissait sur la base du sexe et de l'âge. Cette répartition des tâches n'était pas arbitraire. Elle se manifestait par des conventions sociales (droits et devoirs entre les membres de la famille polygame) cohérentes et maintenait la hiérarchie dans la famille polygamique.

Dans cette hiérarchisation, la femme jouait un rôle primordial. Son existence est essentielle car, sans elle, il n'y a pas de famille à plus forte raison de la polygamie. Elle était « conditionnée » par un ensemble de valeurs sociales et culturelles. Ces valeurs influaient sur leurs comportements aussi bien en situation polygamique que dans la vie sociale. Leur statut social faisait d'elles des « femmes au foyer ». Elles s'occupaient des enfants et des travaux domestiques tandis que les hommes exerçaient des activités pour subvenir aux besoins de la famille. Parmi les femmes du chef de famille, la première épouse (*aawo*), avait l'autorité sur les autres, surtout si elle était la plus âgée.

Au Sénégal, en milieu wolof, son choix était très déterminant. Elle était traditionnellement une cousine croisée de préférence. D'ailleurs A. B. Diop⁸ affirme que *« le choix de la première épouse, aawo, est très important ; elle est traditionnellement une cousine croisée, de préférence. Elle doit appartenir aussi à une bonne famille, réputée pour la conduite exemplaire de ses femmes »*. Ainsi, ses qualités sont censées, selon les croyances traditionnelles, avoir une grande influence sur le sort du mari et du ménage.

⁸ DIOP, (A. B.), *op. cit.* p188.

Son comportement est déterminant ; les wolof disent que : « *la marche de la maison, bonne ou mauvaise, dépend d'elle, après le mari* », car elle « *représente le mari ou la seconde dans la tenue de la maison et plus précisément dans le domaine des tâches domestiques. Par suite de la division sexuelle du travail, celui-ci ne peut s'occuper directement du secteur féminin qu'organise la première femme. Elle peut même remplacer le mari en cas d'absence, s'il n'y pas dans la concession d'homme adulte, frère cadet ou fils aîné*⁹ ». De plus, A.B. DIOP ajoute qu'elle est la représentante du chef de ménage auprès des autres épouses, à qui elle transmet ses ordres les concernant collectivement et relatifs souvent à l'organisation du ménage, l'exécution des tâches domestiques, mais elle est aussi en retour leur porte parole auprès de lui ; elle lui fait part des demandes et doléances communes (équipements du ménage, habillement , cadeaux).

Les femmes étaient consultées sur toutes les questions importantes dont le chef de famille va décider. Préparée dès le plus jeune âge à son futur rôle, la femme était en effet un maillon essentiel dans la chaîne de transmission des valeurs de la communauté, de la sauvegarde des liens familiaux et de la consolidation des valeurs que la société s'était forgée. Elle constituait le pilier fondamental de la polygamie. C'était elle, en premier lieu, qui garantissait l'équilibre de cette institution. L'une des qualités que l'on attendait d'une femme était qu'elle sache se comporter comme une aiguille pour maintenir la cohésion. Ainsi, elle doit coudre, raccommoder arranger le tissu social. Le rôle qu'on attendait d'elle, faisait que la femme acceptait la polygamie et organisait les travaux domestiques avec sa ou ses coépouses et faisait d'elles des amies, des alliées, des confidentes. C'était par référence aux femmes que s'établissait et s'animait la vie polygamique. La marche de la polygamie, bonne ou mauvaise dépendait d'elles.

L'organisation de la polygamie avait aussi pour but essentiel, d'éviter les conflits et de maintenir la cohésion sociale. Vu le rôle que jouait la parenté, il n'était pas rare de voir des coépouses être des parentes et parfois même de proches parents. Cela peut être illustré par ces propos de

⁹ DIOP,(A.B.), *op. cit.* p 189.

A.B.DIOP « *Séex Ibra Faal, fondateur du sous-groupe des Baay Faal a épousé deux filles de Lat Joor, une de Amari Ngoné Faal et une de Samba Lawbé Faal*¹⁰ ». Ce phénomène (le fait d'épouser des femmes qui partagent des liens de parenté) permettait à la famille polygame d'être solidaire et de gérer le maximum possible le tissu social et l'entente. L'entraide était fréquente et la nouvelle venue était toujours considérée comme une sœur qui venait les aider dans les travaux domestiques. Ainsi ces propos affirment que: « *l'apport d'une assistance sociale, domestique et économique est un important stimulant auprès des femmes pour accepter le mariage polygame*¹¹ ». Elle se secondait et se tenait compagnie puisque « (...), avec la nouvelle venue, la première femme ne perdait pas la plus infime parcelle de ses prérogatives de maîtresse de maison. Elle était généralement considérée que si son mari avait une nouvelle épouse, elle avait, elle, non point une coépouse de rang égal au sein, mais, selon les formules utilisées ici, et là une adjointe ou une sœur cadette¹² ». L'unité sociale était de telle sorte qu'on avait du mal à distinguer les mères et leurs propres enfants. En effet, les rôles étaient partagés entre les femmes, ainsi à tour de rôle, elles faisaient le ménage, la cuisine et les autres tâches domestiques. Lorsqu'elles ne sont pas de tour, elles pouvaient se consacrer à d'autres activités. Sans doute, c'était de cette manière qu'était généralement organisée la polygamie dans les sociétés traditionnelles. Certes, elle est toujours pratiquée au Sénégal mais des changements ont été notés dans son organisation.

Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest où le taux de la polygamie est le plus élevé¹³. La polygamie y a été de tout temps pratiquée. Elle l'est encore aujourd'hui dans les groupes ethniques du pays mais à des degrés variables. En effet, l'Islam, religion de la quasi-totalité de la population fait obligation au mari polygame d'assurer une équité « totale » entre coépouses. Cette équité s'inscrit aussi bien sur le plan matériel que sur celui du sentiment. La polygamie est tolérée, autorisée même pour permettre

¹⁰ DIOP, (A.B.), *La société Wolof*, Paris Karthala 1981, p.294.(note de bas de page)

¹¹ ADEPOJU,(A), op. cit, p61.

¹² KANDJI,(S, S, M)et CAMARA, (F, K), *L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs*, Paris, L' Harmattan 2000, p.173.

¹³ EDS III 1997, Direction de la statistique.

une solution facile et moralement bonne quand des circonstances semblent l'appeler.

Au Sénégal la polygamie est incontestablement valorisée. En effet, la multiplication des épouses et de la descendance est à la fois source de richesse et signe de pouvoir. Pour cette raison, elle n'est pas le fait de n'importe qui et désigne bien plutôt l'un des ressorts privilégiés de la compétition et de la différenciation sociale. D'ailleurs Boilat affirme que « *Si le nègre est riche, au bout de quelques temps, il associe à cette première épouse quelques concubines : il n'est satisfait que quand il en a trois ou quatre* »¹⁴

Elle est à la fois source économique, sociale, culturelle, religieuse, etc. Non seulement elle véhicule la manière de voir, de penser et d'agir de la société mais aussi, elle est un moyen pour la survie d'une culture ou d'un système social et répond à des besoins de la société. C'est ainsi qu'elle est considérée comme un tout, un fait social ou encore un phénomène social total pour parler comme Marcel Mauss. La polygamie est donc un sous système social remplissant certaines fonctions pour la société et les individus qui la composent agissant en fonction d'un réseau de statut et de rôle dont la signification est de maintenir le système familial et, à travers lui le système social tout entier.

Jusqu'ici, nous avons traité la polygamie comme un phénomène harmonieux. Mais comme tout fait social, elle connaît aussi des problèmes qui se manifestent par des conflits qui perturbent la quiétude familiale. De même aujourd'hui, avec la poussée extrême de l'individualisme, les familles polygames rencontrent d'énormes difficultés. Néanmoins, elle continue de persister et sa pratique devient de plus en plus générale et touche toutes les catégories sociales et les intellectuels n'y échappent pas et Bios DIALLO, un chercheur Mauritanien affirme que : « *Il y a des intellectuels favorables à la polygamie ...Au Niger, au Sénégal, au mali, vous avez des ministres polygames* ». ¹⁵ On a l'impression que les gens refusent de tomber sous

¹⁴ BOILAT, (D.), *Esquisses sénégalaises*, p.332, cité par Kandji et Camara, op. cit. p.168.

¹⁵ www.afrik.com, « un panier de crabe nommé polygamie », interview avec Bios DIALLO, chercheur Mauritanien

l'assaut de la modernité et s'y opposent farouchement. Cette idée s'illustre dans les propos qui suivent : « *Il faut reconnaître que les Africains ne se sont pas laissés déposséder de leurs « droits » sans résistance, une résistance feutrée qui tente de regagner petit à petit l'énorme terrain perdu* »¹⁶. Ainsi, les apports culturels dont la scolarisation sert de véhicule n'ont pas détruit l'institution de la polygamie en milieu urbain.

L'étude que nous présentons dans ce document, porte sur la pratique de la polygamie chez les intellectuels. Elle a pour objectif principal d'analyser et de comprendre ce qui motive les intellectuels à devenir des polygames. Cette pratique existe de plus en plus chez des Sénégalais qui ont un niveau intellectuel élevé et qui devraient plutôt être des monogames forcenés.

Cette étude est structurée de la manière suivante :

-La première partie est consacrée au cadre théorique et à la méthodologie. Elle comprend l'ensemble des éléments théoriques qui ont permis d'orienter et de guider cette recherche, c'est à dire le cadre d'étude, la stratégie mise en application pour le recueil et l'exploitation des données de l'enquête de terrain ;

-La deuxième partie comprend la présentation, l'analyse et l'interprétation sociologique des données. Dans cette partie, nous allons essayer d'analyser les informations que nous avons collectées auprès des intellectuels.

¹⁶ KANDJI et CAMARA, op. cit, p.176.

PREMIERE PARTIE :CADRE THEORIQUE , METHODOLOGIE

Cette première partie de notre travail englobe les éléments théoriques et méthodologiques.

Le cadre théorique est constitué de la problématique, des objectifs, des hypothèses, du cadre conceptuel, de la définition des termes du sujet et de la revue critique de la littérature qui ont contribué à l'orientation de cette recherche.

La méthodologie quant à elle, comprend le cadre d'étude, les méthodes et techniques que nous avons utilisées pour la collecte de l'information indispensable à notre recherche, les limites du sujet et les difficultés rencontrées, etc.

Il s'agit des méthodes et techniques d'échantillonnage, des techniques d'exploitation des données. En somme, la méthodologie correspond à ce que nous avons mis en application pour le recueil et l'exploitation des données de l'enquête de terrain.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE

I-1- La revue critique de la littérature

Toute étude scientifique nécessite au préalable de faire l'état de lieux des connaissances qui existent par rapport au sujet de l'étude. En effet, le parcours qu'on a effectué dans différents centres de documentation, nous a permis d'être en contact avec des ouvrages et des articles qui traitent de notre sujet. Seulement, dans ces ouvrages et articles, on traite de la polygamie dans un cadre général. Il nous a été très difficile de trouver de la documentation qui parle de la polygamie en milieu intellectuel. Ces ouvrages et articles suivants ont constitué notre revue critique de la littérature.

Dans son ouvrage intitulé *Polygamie et condition de la femme dans l'Islam*,¹⁷ Moussa Joheir Hussein montre que la polygamie a été pratiquée plusieurs siècles après Jésus Christ en milieu chrétien. La monogamie ne fut appliquée qu'après lui par saint Paul et ne fut respectée que beaucoup plus tard. Selon lui, la pratique de la polygamie ne permet pas seulement d'augmenter le nombre d'enfants, elle permet aussi de caser l'excédent considérable de filles à marier. Pour l'auteur, le polygame est plus à l'abri de la misère que le monogame puisque l'homme et ses femmes s'entraident à cultiver et à travailler la terre, à vendre le produit de leurs récoltes. Pour lui mieux vaut être polygame que d'être un faux monogame c'est-à-dire « *des adultérins criminels envers les femmes faibles et l'enfant innocent* ». ¹⁸

Dans l'ouvrage, l'auteur montre que la société européenne, consciente de l'imperfection de la monogamie et devant les victimes innocentes de celle-ci a décrété des lois qui permettent aux pères adultérins de reconnaître le fruit de leur débauche, en tant que enfant naturel. Le seul moyen de sauver moralement cet enfant, c'est de l'inscrire au nom de Monsieur X le père et de Madame Y son épouse. Alors que ceci est possible dans la polygamie mais impossible dans la fausse monogamie. L'auteur note aussi que dans certains pays où cohabitent musulmans et chrétiens, on rencontre des catholiques

¹⁷ HUSSEIN, (M. J.), *op. cit.*

¹⁸ HUSSEIN, (M. J.), *op.cit* p. 54.

polygames. Selon l'auteur, beaucoup d'individus croient que la polygamie engendre la pauvreté, cela peut être vrai dans certains cas, mais d'une manière générale, la famille devient prospère par la polygamie et c'est souvent l'homme prospère qui devient polygame. L'auteur note aussi qu'il y a des couples monogames sans enfant qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, autrement dit qui vivent dans la pauvreté et souvent, il y a entre eux une maîtresse plus exigeante que quatre épouses. Pour lui, la polygamie est une manière de parfaire les caractères des nations polygames, elle permet de consolider les liens familiaux tout en procurant à la femme le respect et le bonheur qu'elle ne peut plus retrouver en Europe. Par ailleurs, il trouve que la polygamie est plus saine que le concubinage et si la monogamie est un idéal, elle est donc en désaccord avec la nature de la réalité. C'est pourquoi selon lui la polygamie est une solution plus logique et plus naturelle.

L'ouvrage de M. J. Hussein a le mérite de nous donner une vue socio-islamique de la polygamie. Il est utile à notre étude parce qu'il nous permet de saisir les différentes fonctions de la polygamie dans les sociétés islamiques. Il cherche à justifier la polygamie dans les sociétés islamiques, en nous montrant aussi qu'à travers cette institution, l'islam a valorisé le statut de la femme. Avec la polygamie, la femme ne se laisse pas leurrer en se faisant des illusions sur l'amour idéal qui n'existe pas parce qu'elle sait qu'elle n'est pas la seule femme de l'homme avec qui elle vit. Elle a des coépouses qui sont aussi des femmes légitimes de son mari.

L'étude cherche à nous faire comprendre que si la monogamie est un idéal, elle est en désaccord avec la nature de la réalité parce que les pays qui ont adopté le régime de la monogamie n'ont pas réussi à changer la nature de chasseur de femmes qui fait de l'homme un polygame. Voilà pourquoi, l'islam a cherché une solution plus logique, plus naturelle, en autorisant la polygamie. Cependant, l'ouvrage aurait pu être plus intéressant si l'auteur nous avait montré aussi les raisons qui font que l'Europe n'a pas adopté le régime polygamique.

Contrairement à M. J. HUSSEIN qui fait l'apologie de la polygamie, Abdoulaye Bara DIOP, dans *La famille wolof*¹⁹ s'intéresse à l'organisation sociale de la polygamie et nous dit qu'elle a pour but essentiel d'éviter les conflits qui peuvent y naître. Elle repose sur le principe de l'égalité de traitement des épouses, qui doivent avoir des droits et devoirs identiques même si la première a un statut particulier le plaçant à la tête des autres.

Traditionnellement, nous dit Bara DIOP, il pouvait y avoir une inégalité de statut de femmes, en rapport avec leur origine sociale différente, comme dans les ordres supérieurs de la monarchie, *Garmi* et *Jambur*. La première femme des princes et souverains était généralement de même origine sociale qu'eux et il n'en était pas nécessairement ainsi pour les autres épouses. Le choix de cette première épouse (*aawo*) est très important. Elle est selon la tradition, une cousine croisée de préférence. Elle doit aussi appartenir à une bonne famille réputée par la conduite exemplaire de ses femmes. Ses qualités sont censées selon les croyances traditionnelles, avoir une grande influence sur le sort du mari et du ménage.

Aujourd'hui, remarque l'auteur, l'organisation de la polygamie repose de plus en plus sur l'autonomie des coépouses, les unes par apport aux autres. C'est un phénomène qui va dans le sens général de l'individualisme. Chaque épouse tend avec ses enfants à vivre de manière séparée. Ce n'est plus un ménage qui constitue l'unité sociale élémentaire mais le groupe formé de l'épouse et de ses enfants et malgré le désir d'autonomie des épouses, des contacts fréquents se maintiennent entre elles, même s'ils sont superficiels. Avec cette tendance vers l'individualisme, note l'auteur, il est rare de nos jours que la famille polygame ne traverse pas des crises fréquentes. La cause profonde nous dit l'auteur est la mésentente des coépouses, s'expliquant par la jalousie des femmes ou le comportement préférentiel du mari.

L'ouvrage d'Abdoulaye Bara DIOP, présente une grande importance pour notre étude. L'auteur essaie de montrer l'organisation et la structure de la polygamie dans la société sénégalaise et chez les Wolof, en particulier, parce qu'elle est un aspect important de la société wolof. Dans cette organisation,

¹⁹ DIOP, (A.B.), *op cit.*

la femme, en l'occurrence, la première joue un rôle très important, elle peut d'une manière ou d'une autre remplacer temporellement le mari en cas d'absence. Le statut d'aawo donne des prérogatives surtout dans la tradition, c'est ce qui fait que la première femme est parfois enviée, d'avoir ce statut enviable par la majorité des femmes. Voilà pourquoi les wolofs aiment prononcer l'expression « *aawo buuru kerëm*²⁰ ». Actuellement, c'est la tendance inverse qui se produit, c'est plutôt la dernière venue qui bénéficie des privilèges parce qu'elle est la plus jeune et la plus active sexuellement. De même aujourd'hui, l'aspiration des coépouses, leur revendication essentielle est fondée sur le respect de l'égalité de leur statut et c'est ce non respect de l'égalité de leur statut d'épouse qui engendre le plus souvent des problèmes.

Non seulement l'auteur a le mérite de nous donner une vue d'ensemble de la polygamie aussi bien dans la tradition qu'aujourd'hui mais il a également montré l'état des conflits et les causes profondes de ces conflits qui perturbent de plus en plus les familles polygames.

Abdoullah CISSE²¹, dans son ouvrage, *Musulmans, Pouvoir, Société*, ne s'intéresse pas à l'organisation de la polygamie comme l'a fait Abdoulaye Bara Diop mais plutôt à ses facteurs justificatifs. Ainsi, il montre que le mariage polygamique n'est pas l'apanage des sociétés islamiques et n'est pas aussi une obligation, mais une simple permission assujettie de surcroît à certaines conditions. En Islam, la polygamie est nécessairement limitée du moins lorsqu'il est question de la polygamie simultanée. Ainsi, pour l'auteur, toutes les justifications de la polygamie peuvent être regroupées en deux catégories.

D'une part, la *polygamie prévention* : elle permet de lutter contre la fornication qui « *peut entraîner la naissance d'enfants adultérins, qui auraient pu être des enfants légitimes du fait de la permission de la polygamie* ». La polygamie permet ici de prévenir l'infidélité du mari qui ne peut se satisfaire d'une seule femme dans sa vie.

²⁰ « La première femme, maîtresse de la maison ».

²¹ CISSE,(A), *Musulmans, Pouvoir, Société*, Paris, l'Harmattan, 2001.

D'autre part la *polygamie remède*, qui est un remède au célibat des femmes, découlant d'une surpopulation féminine, en tant que phénomène naturel ou en tant que conséquence d'une guerre. Elle évite de priver les femmes des bienfaits du mariage et permet la maternité dans un cadre licite et légitime.

L'étude cherche à démontrer que la polygamie n'est pas une institution islamique, elle est bien antérieure à cette religion. Mais son organisation et son fondement en Islam reflètent une certaine originalité. Avec l'islam, le nombre de femmes que peut épouser simultanément un homme est inférieur ou égal à quatre. C'est dans cette logique que le prophète (PSL) disait à tout nouveau converti en islam ayant plus de quatre femmes « *choisis quatre d'entre elles et sépare-toi des autres*²² ». Il résulte de cette étude que la polygamie n'est pas une obligation mais une simple permission fondée sur des conditions. S'agissant des problèmes qu'elle peut poser dans la société, l'auteur n'en a pas beaucoup parlé. L'étude est utile pour nous car elle nous a permis de cerner le rôle que joue la polygamie dans la société.

Dans l'ouvrage collectif *Dakar en devenir*²³, on note que la polygamie est fréquente au Sénégal et si elle est importante en milieu rural, elle n'est pas aussi négligeable à Dakar, milieu très urbanisé où elle revêt des proportions élevées dans certaines couches de la population. Dans cette étude, l'auteur désigne la religion comme le facteur discriminatif. Selon l'auteur, la progression continue de la polygamie s'explique par le fait qu'elle est acceptée par la presque totalité des couches sociales.

En effet, l'étude ne se limite pas seulement à ces explications. Elle va plus loin en nous montrant que la polygamie est en accroissement. L'auteur explique cette augmentation à partir de deux faits. D'une part, les cadres qui ont contribué à augmenter la proportion des catégories supérieures ne sont sortis nombreux qu'après 1955. D'autre part, la situation créée par l'indépendance, en favorisant la naissance et la montée d'une nouvelle classe politico-bureaucratique pourraient expliquer en partie la poussée de la polygamie et que cette poussée est peut-être plus générale dans la mesure

²² CISSE, (A.), op.cit. P202.

²³ *Dakar en devenir, présence Africaine*, 1968, sous la direction de M. SANKALE, L. V. THOMAS, P. FOUGEYROLLAS.

où cette nouvelle classe sert de modèle aux catégories immédiatement inférieures , c'est-à-dire les classes moyennes.

Cette étude est intéressante dans la mesure où elle prouve que les traditions sont tenaces et réapparaissent dès que des conditions favorables le permettent. Ainsi, l'auteur cherche à montrer que la polygamie n'est plus seulement l'affaire des milieux ruraux. Elle concerne aussi les milieux urbains et devient de plus en plus une pratique des gens qui sont, *a priori*, les plus acculturés et les plus transformés par la vie moderne. Ceci montre que ces gens, malgré le mode de vie qu'ils ont, ne s'opposent pas à la polygamie parce que c'est une pratique ancrée. Cette étude concerne non seulement notre thème d'étude mais aussi elle est réalisée dans notre même milieu d'étude. Seulement, nous n'avons pas les mêmes cibles. L'étude s'intéresse à l'ensemble de la population en milieu urbain alors que nous nous intéressons aux intellectuels. Les données qu'elle présente sont vieilles puisqu'elles datent des années 60.

Jean Marc ELA, dans son ouvrage *La ville en Afrique Noire*²⁴ pense que le taux de la polygamie semble diminuer avec la fréquentation des écoles supérieures et qu'en général les professions libérales (santé, enseignement, droit) renoncent volontiers à la polygamie. Pour lui, on trouve plus de polygames chez les paysans, les pêcheurs, et les commerçants qui sont les catégories sociales les plus proches des conditions de vie traditionnelle et donc les plus illettrés.

Toutefois, dans une perspective un peu familière que celle de *Dakar en devenir*, il reconnaît le maintien de cette pratique en milieu urbain et que le développement de la polygamie va de pair avec la croissance des disparités sociales. A cet égard, la religion n'apparaît pas comme le facteur décisif de l'attitude envers la polygamie, même si elle est assez couramment pratiquée par les musulmans. Ce qui compte avant tout, selon lui, c'est la classe sociale à laquelle on appartient et peu importe ici le niveau d'étude ou d'instruction. En réalité, la polygamie réapparaît dès que les conditions favorables le permettent et sont essentiellement d'ordre économique.

²⁴ ELA, (J. M.) *La ville en Afrique*, Paris, Karthala, 1983.

L'auteur fait savoir aussi que le comportement des catégories socioprofessionnelles favorables à la polygamie renvoie à une image de la femme qui, en milieu urbain, n'est pas très différente de celle qu'on retrouve dans les villages où le statut de la femme est souvent assimilé à celui des enfants et des jeunes ; elle est avant tout, épouse et mère.

Ainsi donc, l'auteur reconnaît que la polygamie est un aspect essentiel qu'on retrouve à travers le regard des cadres urbains. L'étude est intéressante dans la mesure où elle nous montre que la polygamie fait de la résistance et conquiert des gens de niveau d'études élevé. Ici, ni la religion, ni le degré d'instruction ne semblent avoir une influence majeure sur la pratique de la polygamie. Ce qui compte avant tout, ce sont les moyens économiques. Autrement dit, l'homme devient polygame dès qu'il rassemble les conditions économiques nécessaires. Cette étude nous met en rapport avec notre sujet qui cherche à savoir les raisons de la pratique de la polygamie chez les intellectuels.

Marième SAMBA, dans son mémoire de maîtrise *Attitudes et comportements des femmes face à la polygamie*²⁵ remarque que les femmes dans leur immense majorité désapprouvent la polygamie puisque « *la règle d'égalité est une observance difficile, il existe toujours une épouse préférée, les hommes en prenant une seconde épouse ne s'acquittent plus de leurs devoirs d'époux et de père*²⁶ ». Cet état de fait pousse les femmes à adopter des attitudes et comportements d'hostilité envers la polygamie. Elles vont essayer de trouver des solutions pour vivre leur propre polygamie en recourant par exemple aux produits aphrodisiaques, aux fortifiants et aux produits éclaircissants. Quand elles n'ont plus confiance à leur aptitude physique, elles utilisent des produits occultes pour réveiller les pulsions sexuelles du mari pour le garder. Ce qui fait que le plus souvent, entre coépouses, leurs relations restent d'hostilité et de méfiance et débouchent quelque fois sur des conflits.

²⁵ SAMBA, (M), *op. cit.*

²⁶ SAMBA (M), *op.cit.*pp13-14.

En somme, l'étude de M. SAMBA est très intéressante dans la mesure où elle analyse les attitudes et comportements des femmes face à la polygamie. La question femme et polygamie reste toujours problématique. Pour une raison ou une autre les femmes ont une vision négative de la polygamie. Avoir une coépouse est un fait que la femme n'apprécie pas parce que c'est une sorte de remise en question de sa capacité de séduction et de bien faire. Aucune femme ne veut de coépouses et au cas où elle ne peut pas échapper à ce fait elle l'accepte avec résignation, en jouant le jeu jusqu'au bout. Ce jeu s'explique par les comportements et attitudes qu'adoptent les femmes pour vivre leur polygamie. Cependant, cette étude aurait pu être beaucoup plus intéressante si elle s'attachait à nous montrer les comportements des hommes aussi.

Dans une même perspective que M. SAMBA, Gaétan KAYITANA²⁷ dans son mémoire de fin de cycle intitulé *La polygamie au Rwanda : problème dans le contexte actuel* note lui aussi qu'aujourd'hui, la polygamie est source de problèmes et que ces problèmes sont spécifiques dans tous les pays où elle est pratiquée. Ainsi, il note que la bonne entente entre les épouses, qui est souvent la condition *sine qua non* pour arriver à donner une bonne éducation aux enfants est rarement rencontrée dans les familles polygames. Pour l'auteur, le mari ne pourra jamais satisfaire équitablement ses épouses, créant ainsi haine et jalousie qui conduiront tôt ou tard à la destruction de l'entente des membres de la famille polygamique. La nouvelle venue, crée une situation dont beaucoup de membres de la famille souffriront atrocement. Une fois que dans un foyer une femme a une coépouse, tout est bouleversé. Les querelles entre coépouses sont monnaie courante, c'est la course aux philtres, aux empoisonnements, au maraboutage. Dans les familles polygames, note toujours KAYITANA, existent quelques fois plusieurs groupes distincts qui malgré la cohabitation pendant des années n'arrivent pas à se tolérer.

D'autre part, contrairement à ce que pensent certains, que la polygamie est une arme de combat contre la prostitution, pour Gaétan KAYITANA, c'est

²⁷ KAYITANA, (G), *La polygamie au RWANDA : problème dans le contexte actuel*, Dakar Sénégal, ENAES 1981/1982 (ENTSS).

dans les familles polygames que l'infidélité se traduit par la prostitution « *masquée* » qui y fait des ravages parce qu'un mari qui donne plus à sa deuxième qu' à sa première femme ou *vice versa* , incite la "lésée" à amener un amant qui lui donne des billets, pendant que lui(le mari) passe la nuit chez la favorite.

La polygamie apparaît ici comme source de problèmes parce que ses conséquences sont fâcheuses pour les membres de la famille. Conflits entre coépouses et entre enfants de mères différentes blessent toujours la quiétude familiale. Dans cette situation, l'éducation des enfants est souvent perturbée. La femme attribue souvent l'échec de ses enfants à des influences occultes dont les auteurs sont recherchés parmi les coépouses de sa mère. Ainsi, elle n'hésite pas à consulter des marabouts pour faire disparaître la malchance de ses enfants.

Cette étude est riche d'enseignements dans la mesure où elle nous permet de voir aussi la polygamie sous un autre angle : la polygamie comme conséquence d'infidélité de la femme. La femme négligée par son mari au profit d'une autre, n'hésite pas elle aussi par vengeance à chercher un amant qui remplace parfois le mari au lit et de retour lui donne de l'argent. Avec cet argent la femme règle ses problèmes.

Dans l'article « Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ? »²⁸ Philippe ANTOINE et Jeanne NENITELAMIO abordent les aspects contemporains de la polygamie, tels qu'ils sont vécus à Dakar. Ils notent que le mariage est quasi universel au Sénégal, et que la précocité du mariage et remariage rapide après le divorce ou le veuvage se conjuguent pour entraîner un niveau élevé de la polygamie. Leurs analyses montrent que les hommes sont favorables à la polygamie, et ce quel que soit leur niveau d'étude. Les réactions féminines reposent cependant sur un fond latent d'opposition à cette institution.

Cependant, la pression sociale vis-à-vis du mariage est telle que certaines femmes non mariées sont prêtes à entrer dans une union polygame. Pour

²⁸ ANTOINE, (PH.) et NANITELAMIO. (J.) « Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ? », Paris, Les dossiers du CEPED, 1995.

eux, la liaison entre la ville et la polygamie n'est pas aussi « négative » qu'on l'a supposé et qu'il n'est pas étonnant que la polygamie se maintienne à Dakar, dans un environnement où cette institution est confortée et bénéficie d'une « légitimité » officielle, religieuse, et sociale. Elle jouit d'une normalité qui en banalise l'existence.

Cet article est important pour notre étude car il nous permet de mieux comprendre la polygamie à Dakar. Dans cette étude, ces auteurs cherchent la liaison entre la ville et la pratique de la polygamie. À l'issue de cette étude, on est amené à constater que la vie urbaine n'entraîne pas une diminution rapide ni du taux de la polygamie ni de la proportion des polygames. La polygamie reste intense à Dakar. L'urgence du mariage ressentie par les femmes, le célibat qui est perçu comme une situation défavorable (mieux vaut être mariée dans un ménage polygame que de ne pas être mariée du tout) et la position favorable de cette pratique pour les hommes font qu'il est difficile d'échapper à la polygamie à Dakar. Seulement, l'étude est plus axée sous l'angle démographique.

El hadji cheikh TOURE, dans son article, « Polygamie ou monogamie »²⁹, pense que les spécialistes occidentaux qui ont eu à étudier sérieusement les sociétés islamiques avaient déjà attiré l'attention sur le rôle de protection, de renforcement de la moralité, de la cohésion et de la solidarité que joue la polygamie dans ses pays. Malheureusement, cette pratique a été parmi les toutes premières cibles des attaques malveillantes des occidentaux qui ont trouvé un prétexte facile, en amenant les populations à douter de leurs propres valeurs.

Cependant, selon l'auteur, l'islam ne préfère à la monogamie la polygamie comme si celle-ci est meilleure que celle-là. L'islam règlemente les deux institutions sur des bases justes et précises. Toutefois, selon l'auteur, la polygamie élève le niveau moral des nations qui l'adoptent, renforce la cohésion familiale et donne à la femme le respect et le bonheur qu'on ne retrouve plus en Europe. Elle est un moyen puissant pour établir et conserver une pureté des mœurs en disparation dans notre planète.

²⁹ TOURE, (E. C.), *op. cit.*

Cet article est utile pour notre sujet parce qu'il nous permet de comprendre la polygamie comme valeur morale, culturelle et sociale. Dans cette étude, l'auteur défend la polygamie parce qu'elle est une valeur culturelle à pérenniser. La monogamie n'est pas respectée par les gens qui l'adoptent parce que corollaire à l'adultère, à la prostitution et à la débauche. Est-ce à dire à ce niveau que le polygame est fidèle ?

Pour Luc THORE, dans « Polygamie ou monogamie en Afrique noire »³⁰, le trait essentiel qui l'intéresse est la liaison entre la polygamie et le statut socioprofessionnel dans la mesure où ce dernier témoigne de la plus ou moins grande intégration dans la société moderne. D'après ses études publiées en 1964, la proportion des polygames est relativement élevée chez les hommes qui n'ont jamais fait l'école ou qui n'ont fait que l'école primaire.

En revanche, il ya moins de polygames chez les hommes ayant un niveau d'enseignement supérieur. En effet pour l'auteur, lorsque l'intériorisation et l'assimilation réciproques des deux cultures sont plus totales, l'effet du modèle occidental devient décisif : on rejette la polygamie et ce rejet est la conséquence d'un choix libre.

Toutefois, l'auteur remarque que dans les centres urbains du Sénégal, la polygamie est le sujet à propos duquel les opinions féminines s'opposent nettement aux opinions masculines. Chez les femmes lorsqu'on passe du milieu illettré au milieu lettré, la proportion des adversaires de la polygamie augmente de 54% à 73%. Toutes celles qui ont été à l'école font preuve d'opposition déclarée.

Cette étude est très intéressante dans la mesure où elle nous permet d'appréhender notre sujet. Ce travail de Luc THORE cherche à démontrer que la polygamie est incompatible avec la modernité, en ce sens que cette dernière se traduit par l'intériorisation de normes occidentales. La polygamie apparaît ici comme une pratique des personnes ayant reçu une éducation traditionnelle (les illettrés). Ce qui fait la différence dans ce travail entre éducation traditionnelle et éducation moderne c'est le degré d'instruction.

³⁰ THORE, (L), *Polygamie en Afrique NOIRE*, Revue de l'action populaire, 1964, pp 807-821.

Plus le niveau d'instruction est élevé plus les gens ont tendance à refuser la polygamie. Le niveau d'instruction apparaît ici comme un facteur décisif de changement. Cependant, cette idée reste vérifiable actuellement à Dakar parce que la polygamie se rencontre de plus en plus chez des gens qui ont un niveau d'instruction élevé. Les données utilisées par cette étude ne sont pas récentes. Elles datent des années 60, donc ne nous sont pas assez utiles dans la mesure où les données peuvent changer d'un moment à l'autre.

Philippe ANTOINE, dans son article « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine »³¹, constate qu'en Afrique, une part importante de la population vit sous le régime de la polygamie et qu'aussi la majorité des femmes mariées sont en union polygame. Néanmoins, l'auteur remarque que dans une société polygamique, une certaine proportion d'hommes et de femmes ne vivront jamais dans une union polygame au cours de leur vie, mais tous, en particulier, les femmes sont exposées au risque de connaître ce type d'union. Face à cette menace, certaines femmes ne partagent pas leurs revenus avec leur mari, voire, le poussent même à dépenser pour faire obstacle à un nouveau mariage.

Selon PH. ANTOINE, la polygamie pourrait être définie comme une double (voire triple) monogamie séquentielle pour chaque femme et monogamie juxtaposée pour les hommes. La polygamie permet à l'homme de maximiser sa descendance et de concilier la sexualité masculine avec certains interdits comme le respect à l'abstinence *post partum*.

L'auteur note que la polygamie ne résulte ni d'un excédent naturel de femmes au sein de la population ni du célibat définitif d'une partie des hommes. Mais « l'excédent de femmes » est le produit de pratiques matrimoniales favorisées par un écart d'âges important au premier mariage, conjugué à une pyramide des âges allant en s'élargissant. Ce sont les deux conditions essentielles pour la réalisation d'une polygamie massive. Toujours, selon l'auteur c'est en Afrique de l'ouest où le phénomène de la polygamie est le plus répandu, et où en outre, ce sont les sociétés à structure patrilinéaire ou bilinéaire qui dominent. L'étude informe aussi

³¹ ANTOINE, (PH), *les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine*, dans Démographie : analyse et synthèse les déterminants de la fécondité, volume 2, Paris, INED, 2002.

que, le milieu urbain par sa structure et le mode de production qu'il propose ainsi que les idées nouvelles et les nouveaux modes de vie y ayant cours, aurait du être contraignant pour l'institution de la polygamie. De même, l'aspiration au mode de vie et aux valeurs sociales des pays occidentaux véhiculés par les médias aurait pu aussi entraîner une disparation progressive de la polygamie dans les milieux urbains. Toutefois l'urbanisation ne semble pas constituer un obstacle à la polygamie. « *Ni l'éducation du mari, ni l'activité dans le secteur moderne, ni même l'ethnie, ne semble affecter la pratique de la polygamie dans les villes africaines* »³².

En revanche, l'auteur montre également que la polygamie est source de divorce, puisque c'est dans les régions à forte polygamie où se notent les taux de divorce les plus élevés. La venue d'une seconde épouse apparaît comme le principal facteur de divorce de la première épouse à Dakar. Dès le début de l'union polygame, il y a un risque de divorce ou de séparation de la première ou de la seconde femme. Toutefois, l'auteur montre aussi que la polygamie joue un rôle important dans les stratégies familiales de contrôle du couple et si les époux choisissent la monogamie, ils subissent parfois des pressions de l'entourage.

L'étude présente une grande utilité, elle permet de comprendre les facteurs explicatifs de la résistance à la polygamie en milieu urbain. Dans ce travail, l'auteur a étudié la polygamie dans deux dimensions. D'une part, son analyse montre que les facteurs explicatifs de la polygamie sont, entre autres, un écart d'âges important au premier mariage et une pyramide des âges allant en s'élargissant, qui sont des données purement démographiques. L'auteur n'a pas accordé une grande importance aux facteurs sociologiques et religieux.

D'autre part, il a expliqué que la polygamie est un facteur de divorce dans la mesure où elle est ressentie comme une trahison et si la femme n'accepte pas cette situation elle préfère le divorce dans la plupart des cas. Ce n'est pas la polygamie qui apparaît comme étant la cause principale du divorce mais plutôt l'inégalité de traitement ou la rivalité entre coépouse qui

³² ANTOINE, (PH.), *op. cit.* P

entraîne le plus souvent le divorce. Seulement l'étude s'est réalisée dans un cadre beaucoup plus général, et plus particulièrement, à Dakar, Bamako et Yaoundé.

Solène LARDOUX et Etienne VAN DE WALLE, dans leur article « Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais »³³ ont noté également que la pratique de la polygamie est rendue possible par une forte différence d'âges entre les époux et par le remariage rapide des veuves et des divorcés. A cela s'ajoute, en milieu rural sénégalais, la proportion de célibataires est très faible après 25 ans pour les femmes et après 35 ans pour les hommes. Les hommes débutent leur vie conjugale avec une seule femme et peuvent contracter des unions supplémentaires par la suite, mais aussi, le nombre de leurs épouses peut diminuer par divorce ou veuvage et que la plupart des femmes passent une partie de leur vie conjugale en tant que coépouse. Ces auteurs font remarquer aussi qu'au Sénégal, l'héritage des veuves et le lévirat facilitent le remariage systématique des femmes même âgées ou en charge d'enfants.

En ce qui concerne la fécondité, ces auteurs remarquent que la polygamie peut réduire la fécondité individuelle des femmes car l'effet principal résulte pour eux, d'une faible fréquence des rapports sexuels. Les relations sexuelles sont plus ou moins raréfiées pour chaque femme ou encore liées à un modèle de favoritisme où la favorite est généralement la plus jeune épouse alors que les autres sont comparativement délaissées. Aussi, ils notent que, quand les épouses habitent la même concession avec leur mari, l'alternance des relations sexuelles entre partenaires, facilite l'observation de l'abstinence après une naissance et pendant l'allaitement, ce qui augmente les intervalles entre les naissances pour chaque femme.

Cette étude est riche d'informations en ce qui concerne la relation entre polygamie et fécondité. Ce travail cherche à nous montrer que la femme d'un polygame enfante moins que la femme d'un monogame. Dans les ménages polygames, une femme peut rester plusieurs jours sans voir son mari du fait

³³ <http://www.jstor.org/> : Solène LARDOUX ; Etienne VAN de WALLE, » polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais », Population (french Edition) 2003, Institut National d'Etudes Démographiques.

de l'alternance des tours, le nombre de jours que doit passer le mari chez chacune de ses femmes. Par ce fait, les relations sexuelles deviennent peu fréquentes chez les femmes d'un polygame. Alors que dans un ménage de monogame, on n'est pas confronté à ce problème de tours. L'étude est assez intéressante, seulement, elle s'est limitée en milieu rural.

Les ouvrages et articles qui ont été consultés dans cette revue critique de la littérature nous ont permis de constater que certains auteurs ont traité la polygamie sous un angle religieux d'autres sous un angle démographique mais dans ce présent travail, nous allons l'aborder sous un angle sociologique. De tous les travaux qui ont été consultés, presque aucun n'a traité le thème « polygamie et intellectualité » alors que la polygamie devient de plus en plus une pratique que l'on rencontre en milieu intellectuel. Partant de ce constat, notre problématique de recherche s'est orientée autour du sujet : **la polygamie chez les intellectuels.**

I-2-Problématique :

Au Sénégal, la polygamie est fortement pratiquée pour des raisons à la fois sociales, religieuses, psychologiques, économiques, etc. Elle possède un statut légal et d'ailleurs elle est reconnue comme un régime matrimonial, au même titre que la monogamie. A l'heure actuelle, personne n'est à l'abri de cette situation, les hommes semblent être potentiellement polygames et les femmes sont soumises au risque latent de le devenir. A ce propos Aderanti ADEPOJU affirme que : « *la plupart des hommes africains sont impliqués dans des relations à long terme avec plus d'une femme, situation qui conduit inévitablement la majorité des femmes africaines vers une union polygame consensuelle ou officielle* »³⁴. C'est cette polygamie consensuelle que Gertrude MIANDA appelle la *bureaugamie* et elle émet l'idée selon laquelle : « *la polygamie persiste également. Elle se manifeste en milieu urbain généralement dans sa forme moderne de « bureaugamie » (...). Les bureaux n'ont aucun droit légal comparativement aux épouses légitimes. Cependant, elles n'ont pas non plus les mêmes obligations, ni contraintes que les épouses*

³⁴ ADEPOJU, (A.), op.cit p. 61.

devant la loi.³⁵ ». La polygamie officielle reste, elle, une forme de réalisation sociale, une preuve de réussite, une ambition à satisfaire dès que l'on a les moyens.

Toutefois, la polygamie reste perçue par les hommes en général comme un de leurs « privilèges » puisqu'elle est un moyen de contrôle et de subordination de plus, notamment en raison de la forte compétition que cette forme d'union suscite entre les différentes coépouses. Les femmes sont pour ou contre selon leur situation matrimoniale mais la majeure partie d'entre elles désapprouvent la polygamie. D'ailleurs Kandji et Camara affirment que : « *La polygamie n'était pas nécessairement acceptée de gaieté de cœur mais les femmes savaient faire taire les élans de leur cœur pour le mieux être de la collectivité*³⁶ »

Des justifications sociales sont parfois avancées pour cette pratique. Ainsi pour certaines, elle empêche la prostitution et permet à toutes les femmes d'être « casées ». Pour d'autres, l'homme est un « animal » difficile à satisfaire, il lui faut un certain nombre de femmes à sa disposition, comme dit l'adage « *c'est dans la nature de l'homme de courir et vaut mieux qu'il coure chez lui qu'ailleurs* », et à Lévi Strauss d'ajouter « *la tendance de la nature humaine est la polygamie et non la monogamie* »³⁷

La polygamie représente un apport économique car la femme par son travail ou ses cultures personnelles, contribue à l'entretien du ménage.³⁸ En plus un nombre d'enfants élevé permet d'avoir une main d'œuvre plus nombreuse et une espérance d'une meilleure prise en charge par les enfants durant la vieillesse, il est aussi source de respect et de prestige. Même si certains sont de cet avis, d'autres pensent qu'elle est liée à un déséquilibre de la population féminine sur la population masculine.

Démographiquement, il a été aussi démontré que la population féminine est largement supérieure à la population masculine. Elle est de 52% selon

³⁵ MIANDA, (G.), « Féminisme africain : divergences ou convergences des discours », in *Revue culturelle du monde noir*, n° 155, 1^{er} semestre 1997, *présence africaine*, p 96.

³⁶ KANDJI et CAMARA, *op. cit*, p.171.

³⁷ MICHEL, (A.), *sociologie de la famille et du mariage*, Paris, PUF, 3^e ed, août 1986, p.55.

³⁸ DIOP, (A.B), *op. cit*, p 183.

l'ESAM II³⁹. Cela découle d'un phénomène naturel, d'une conséquence de guerre, ou d'une courte espérance de vie des hommes ou encore à l'émigration. C'est cette surpopulation féminine qui amène PH. Antoine et J. Nanitelamio à avancer l'idée selon laquelle « *il y a donc plus de femmes « disponibles » sur le marché matrimonial* »⁴⁰.

On retrouve cette institution sociale dans toutes les sociétés sénégalaises. L'islam en règle les dispositions comme valeurs morales, le christianisme qui le condamne n'a pu l'éradiquer⁴¹.

PH. ANTOINE et J. NANITELAMIO⁴², l'un démographe de l'IRD, l'autre sociologue distinguent dans la société sénégalaise quatre types de polygamie. *La polygamie imposée* : dans ce cas, l'homme n'est pas l'acteur principal mais plutôt ses parents qui au cas où le comportement de la première femme n'est pas apprécié, « décident » ou « poussent » l'homme à chercher une seconde épouse ;

La polygamie du pauvre caractérisant le comportement de certains hommes qui n'ont pas les moyens d'assumer plusieurs épouses mais qu'en épousant une femme ayant une activité rémunératrice n'ont pas à assurer toutes les charges d'entretien, tout en gardant le prestige de la situation ;

La polygamie ostentatoire du (nouveau) riche, permettant de manifester sa réussite sociale. C'est généralement l'une des formes de polygamie les plus « confortables » pour les femmes, lorsqu'on peut garantir un logement séparé, ainsi qu'une vie matérielle aisée à chaque épouse.

La polygamie de « retour » se pratique chez les intellectuels. Ces derniers acquis dans les premiers temps de leur mariage à la monogamie adoptent par la suite la polygamie.

La polygamie est donc une réalité concrète, existant réellement et observable directement. Elle persiste et devient générale, à ce propos Ch. A. DIOP affirme que : « *la polygamie tendra alors à se généraliser sans jamais cesser d'être l'indice d'un rang social. Aussi n'est-il pas rare de voir des*

³⁹ Direction de la Prévision et de la Statistique, *ESAM 2*, juillet 2004.

⁴⁰ ANTOINE, (PH.) et NANITELAMIO, (J.), *op. cit.*, p 09.

⁴¹ *Les sénégalaises en chiffres*, PNUD, juin 1999, p11.

⁴² ANTOINE, (PH.) et NANITELAMIO, (J.), *op. cit.* p 20.

ressortissants de la masse qui, cherchant à s'illusionner sur leur propre rang social, épousant plusieurs femmes »⁴³

La polygamie demeure largement pratiquée au Sénégal. Cette pratique y reste encore très répandue. Le pourcentage de cette forme d'union augmente régulièrement avec l'âge. Selon une enquête sur le ménage sénégalais, publiée en 2004 par l'Institut de la Statistique et de la Démographie du Sénégal, un quart des mariages au Sénégal en 2002 sont polygames et concerne 24,6 % des unions.

Sa pratique varie d'une ethnie à une autre mais il faut souligner aussi sa stabilité et sa fréquence aussi bien dans le temps que dans l'ensemble de la population mais aussi dans les différents sous groupes. Malgré donc les progrès de la scolarisation, de l'urbanisation et la nucléarisation des familles, cette pratique demeure courante. Il est possible qu'en dépit du rejet de cette pratique par les femmes modernes, celles-ci soient de plus en plus contraintes d'accepter des hommes déjà mariés, faute de rencontrer des célibataires plus jeunes, mais non disposés pour le moment de prendre une épouse.

D'une façon générale, on peut dire qu'en milieu urbain, les conditions de la vie tendent à freiner la polygamie sans l'effacer des traditions ; celle-ci réapparaît et s'étend sur les couches sociales qui ont les moyens mais aussi les plus inattendues. C'est ce qui explique que les intellectuels commencent à avoir un taux de polygamie de plus en plus important⁴⁴. La faveur de la polygamie semble augmenter avec l'accession aux catégories sociales supérieures qui sont *a priori*, les plus « acculturées », les plus « transformées » par la vie moderne.

Si l'on trouve des monogames parmi certains intellectuels, la mentalité et le comportement d'un grand nombre d'entre eux ne semblent pas avoir évolué en matière de polygamie. Celle-ci recrute ses partisans parmi les catégories socioprofessionnelles, bénéficiant d'un niveau d'étude élevé⁴⁵. Ce

⁴³ DIOP, (C. A.), *L'unité culturelle de l'Afrique noire*, cité par Kandji et Camara, op. cité p.168.

⁴⁴ *Dakar en devenir*, op. cit. p308.

⁴⁵ ELA, (J. M), op. cit , p66.

constat semble remettre en cause ce qu'avait établi Luc Thoré dans « Polygamie en Afrique Noire »⁴⁶. Il souligne que le degré d'instruction et la fréquentation d'école supérieure freinent la pratique de la polygamie et que plus les gens sont instruits moins ils entrent dans des unions polygames.

Non seulement la polygamie se généralise mais elle séduit aussi les couches sociales qui ont un niveau d'études élevé et donc les plus inattendues, en particulier les intellectuels puisque de nombreux hommes considérés très modernes et donc réfractaires à ce choix, le franchissent. On trouve la polygamie dans des endroits où on ne la soupçonnait pas. Comme par exemple chez les cadres, les journalistes, les universitaires, etc. La particularité des intellectuels en est que ce sont des individus dont les normes de la culture occidentale en matière d'attitudes, d'opinions et de comportements sont supposés s'imposer en eux et le simple fait qu'ils soient polygames pose problème dans la mesure où cette pratique (polygamie officielle) est incompatible avec les valeurs occidentales.

C'est donc après une longue observation de cette pratique de la polygamie chez les intellectuels que la problématique s'est imposée à travers cette interrogation : qu'est ce qui pousse les intellectuels, considérés comme monogames potentiels, à devenir polygames ?

Après avoir élaboré notre problématique, nous allons, dans le travail qui suit, dégager nos objectifs de recherche.

I-3- Les objectifs de la recherche

Les objectifs de notre recherche comprennent l'objectif général et les objectifs spécifiques.

I-3-1 Objectif général :

A travers cette étude, nous cherchons à élucider les raisons qui poussent les intellectuels à s'engager dans la pratique de la polygamie.

⁴⁶ THORE,(L.), *op. cit.*, p 807-821.

I-3-2 Objectifs spécifiques :

-Montrer la persistance de la polygamie à de nouvelles catégories socioprofessionnelles appartenant à des professions intellectuelles supérieures.

-Voir son évolution et sa manifestation chez les professions intellectuelles supérieures.

Après avoir montré nos objectifs, nous allons élaborer nos hypothèses de recherches.

I-4- Les hypothèses de la recherche

Les hypothèses de notre recherche comprennent l'hypothèse principale et les hypothèses secondaires.

I-4- 1- Hypothèse principale :

Les intellectuels deviennent de plus en plus polygames parce qu'ils sont influencés par la persistance des valeurs culturelles, mais aussi que la polygamie est une manière de réhabiliter une valeur socioculturelle, une manière de s'identifier à une culture.

I-4-2 - Hypothèses secondaires :

-Les intellectuels pratiquent la polygamie parce qu'ils ont les moyens.

-Les intellectuels pratiquent la polygamie parce qu'ils préfèrent les liens légaux au « deuxième bureau ».

Après avoir élaboré nos hypothèses, nous allons définir les termes de notre sujet.

II-5- La pertinence et la justification du choix du sujet

Dans toute recherche, il est nécessaire de se poser des questions sur l'originalité du travail effectué. En d'autres termes, montrer l'intérêt du sujet par rapport aux autres travaux qui ont été faits dans le même domaine. C'est sur la base de ce postulat que nous jugeons nécessaire de voir ce qui motive les intellectuels à devenir polygames.

Nous assistons à une pratique, de plus en plus, fréquente de la polygamie en milieu intellectuel. Cette pratique qui va croissant est entrain de participer aux changements de comportements et d'attitudes des intellectuels.

Nous avons été marquée par cette nouvelle réalité sociologique, considérée comme un champ ayant des enjeux culturels, sociaux, économiques et psychologiques.

Ainsi, nous pensons que ce modeste travail pourra contribuer à la compréhension de la polygamie en milieu intellectuel.

I-5-Définition des termes du sujet.

Dans cette partie de notre travail, nous allons définir les termes suivants : famille, mariage, polygamie, parenté, statut, rôle, intellectuel.

Famille

Selon Madeleine GRAWITZ⁴⁷, la famille est constituée d'un groupe de personnes liées par des liens de consanguinité, un certain nombre d'entre elles vivant dans un habitat commun. La notion de famille si utilisée dans les sociétés occidentales l'est beaucoup moins chez les peuples où la solidarité nécessite l'existence de groupes beaucoup plus étendus qu'on appelle lignage ou clan. Pour un autre auteur comme E. DURKHEIM (1858-1917) les relations biologiques ne suffisent pas pour fonder une famille. Voilà pourquoi la famille est selon lui une institution sociale, à la fois juridique et morale : « *pour qu'il y ait famille, il n'est pas nécessaire qu'il y ait cohabitation et il n'est pas suffisant qu'il ait consanguinité. Mais il faut (...) qu'il y ait des droits et des devoirs, sanctionnés par la société, et qui unissent les membres dont la famille est composée*⁴⁸ ». C'est dans cette définition de la famille que nous nous retrouvons et ce groupe familial peut reposer sur un couple monogame ou sur un ensemble polygame. Après cette définition du terme de famille, nous allons définir le terme de mariage.

⁴⁷ GRAWITZ, (M), *Lexiques des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001,p.

⁴⁸ *Aide Mémoire, Sciences sociales*, sous la direction d'Alain BEITONE, Paris Dalloz 3eme ed, 2002, p.193.

Mariage

Le mariage, institution sociale quasi-universelle, occupe une place fondamentale dans la société sénégalaise. Il est l'objet d'étude sociologique et plus particulièrement en sociologie de la famille. Selon Jacques LOMBART, « *le mariage définit les modalités d'une union légale, légitime, approuvée par la société et déterminant plus spécialement les relations entre mari et femme* »⁴⁹

Selon la tradition, le mariage engage toute une famille car c'est un lien, entre des personnes, fondé sur une alliance entre deux familles. Ces propos attestent que : « *dans celle des peuplades du Sénégal en particulier, le mariage, au lieu d'être un accord de volonté individuelle est plutôt l'affaire de tout un groupe familial* »⁵⁰. Dans cette même perspective, F. SOW⁵¹ émet aussi la thèse selon laquelle « *il est connu que le mariage traditionnel en Afrique noire n'est pas seulement l'affaire d'un couple, homme/femme désirant s'unir. La conception négro-africaine du mariage veut qu'il soit avant tout, le scellement d'une alliance entre famille* ». Ainsi, le mariage permet un certain équilibre social entre les différents groupes familiaux. Dans sa dimension sociale, le mariage permet aux individus d'être considérés comme des membres à part entière de la société et comme des gens ayant accepté de se soumettre à la règle générale.

Le mariage a pendant longtemps eu une place incontournable dans la formation des familles. Il l'est encore aujourd'hui et est le seul moyen reconnu par la religion et les hommes, de fonder une famille.

Le mariage qu'il soit monogame ou polygame, met en œuvre une association aux règles de fonctionnement clairement défini. Par sa fonction de structuration des groupes, le mariage demeure une institution prééminente dans la plupart des sociétés sénégalaises. Il détermine les rapports d'autorité. Son rôle économique reste incontestable par les échanges et le transfert de biens qu'il engage. Selon les sociétés, les fonctions du mariage peuvent être nombreuses. Ces fonctions visent :

- à l'établissement d'un statut légal aux enfants issus du mariage

⁴⁹ LOMBART, (J.), *Introduction à l'ethnologie*, Armand Colin, Paris, 1994, 1998, p.54

⁵⁰ SECK, (P. O.), « Poids de la tradition dans le mariage au Sénégal », Toulouse, in revue droit écrit et oral, septembre 2002, p.11

⁵¹ SOW, (F.), « les familles musulmanes en Afrique noire », IFAN, septembre 1984, p.16.

- au transfert des droits à chacune des parties, en matière de domicile, de sexualité, d'économie domestique et de propriété
- à l'établissement d'un fond de propriété commune au bénéfice des enfants
- à l'établissement de relations d' « affinités » entre les parents des conjoints, phénomène très important dans les sociétés traditionnelles.

Après avoir défini le terme de mariage, nous allons dans le travail qui suit définir le terme de polygamie.

Polygamie

Il existe des sociétés dans les quelles il est possible pour l'homme ou pour la femme de contracter une union avec plus d'un partenaire à la fois. Ces sociétés sont dites polygames. On parle de polygynie quand l'homme peut avoir simultanément plus d'une épouse et dans ce cas J. LOMBARD⁵² nous dit que chaque femme constitue avec ses enfants des sous communautés sous l'autorité du mari ; et de polyandrie lorsque la femme peut disposer de plus d'un conjoint. Cette forme d'union est inexistante dans la société sénégalaise. La polygamie est souvent source de prestige et de profit mais dans la plupart des cas seuls les hommes fortunés peuvent contracter des mariages multiples car à chaque fois, il est nécessaire de s'acquitter de la dot qui demande des moyens.

La polygamie est différente de la monogamie ; dans le cas précis de deux conjoints simultanés, il s'agit d'une bigamie.

En effet, dans notre étude, la polygamie renvoie directement au concept de polygynie. Après avoir défini le terme de polygamie, nous allons dans le travail suivant, définir le terme de parenté.

Parenté

Selon E. Evans PRITCHARD⁵³, le système de parenté est un élément d'un système plus large de la structure sociale totale. Pour lui, chaque société présente une certaine cohérence, une certaine logique qu'elle doit au fonctionnement des systèmes qui la constitue en particulier.

⁵² LOMBARD, (J), *op. cit*, p.55.

⁵³ *Sociologie de la famille*, cours de licence, 2005-2006.

En effet, la parenté est constituée d'un certain nombre d'éléments qui forment un système : la filiation, la descendance, l'alliance, ou le mariage, la résidence... Pour un auteur comme ZIMMERMANN⁵⁴, la parenté se fonde sur des réalités biologiques de la procréation mais la société interprète, reconnaît, ou non, sanctionne par des prescriptions ou des interdits cette donnée biologique, voilà pourquoi les relations de la parenté sont essentiellement sociale. En effet, avec la polygamie on élargit le cercle des parents. L'autre terme que nous allons à présent définir est celui de statut.

Statut

Marie Pierre CAZALS- FERRE et Patricia ROSSI, dans leur ouvrage intitulé *Éléments de psychologie sociale*⁵⁵, ont trouvé deux notions de statut : statut assigné et statut acquis.

Les statuts assignés sont indépendants de tout choix de la part des sujets qui en sont porteurs. Ils sont généralement assignés dès la naissance. Par exemple, le sexe, la caste. Les statuts acquis qui dépendent, au moins partiellement, de choix, d'initiatives. Par exemple, le statut de polygame est acquis. On ne naît pas polygame, on devient polygame. Le statut s'inscrit dans le comportement par le biais du rôle autre notion qu'on va essayer de définir dans le travail qui suit.

Rôle

Notion fondamentale qui désigne un ensemble de modèles culturels associés à un statut donné. Pour les sociologues, le rôle est étroitement affilié au statut. « *En effet, pour Nadel (1957), le rôle est au statut ce que l'application est à la règle ou, selon Linton(1959) le rôle est un statut en action. Un statut social, dans le sens d'une position occupée par un individu donné dans un système social défini, est donc censé déterminer un ensemble de conduites -ou rôle- en adéquation avec ce statut.* »⁵⁶

Ainsi le rôle qu'on attend d'un polygame est de traiter ses femmes d'une manière équitable et de les mettre dans les mêmes conditions

⁵⁴ *Sociologie de la famille*, cours de licence, 2005-2006.

⁵⁵ M. P. CAZALS-FERRE et P. ROSSI, *Éléments de psychologie sociale*, Paris, Armand Colin, 1998, P.30.

⁵⁶ M.P.CAZALS- FERRE et P. ROSSI *op cité*, p.40.

matérielles. Après avoir essayée de définir cette notion de rôle, nous allons faire pareil pour le terme intellectuel.

Intellectuel

Il n'est pas facile de donner une définition exacte, unanime ou universelle à la notion d'intellectuel. C'est donc un terme polysémique qui n'a de signification que par rapport au contexte utilisé. C'est pourquoi, il est très difficile de l'employer sans précaution préalable.

Selon Abdoulaye GUEYE, « *il existe en réalité des catégories différentes d'intellectuels et non pas seulement une entité homogène et autonome. Chaque groupe social produit ses propres intellectuels* »⁵⁷. Il entend par intellectuel « *le détenteur d'une compétence cognitive certifiée par l'institution académique et est par ailleurs producteur de savoirs qui se veulent interprétation, analyse critique de valeurs ou d'un cadre susceptible de contribuer à reconfigurer les rapports sociaux* ».

L'intellectuel se définit généralement comme toute personne ayant « *un goût prononcé pour les choses de l'intelligence, de l'esprit* ». Le romancier, le poète, le mathématicien, le physicien, le philosophe, le sociologue, etc., c'est-à-dire, ceux qui ont le rôle de concevoir des théories, de réfléchir sur les phénomènes sociaux, forment la classe des intellectuels.

Cette définition laisse entrevoir une certaine limitation du champ d'action de l'intelligence.

Dans le temps et dans l'espace, l'intellectuel ne s'est pas seulement contenté de formuler des théories, il est apparu comme celui qui décèle, pose les problèmes de sa société, et tente d'y apporter des solutions. Il joue le rôle d'éclaireur et de gardien de la morale, on le reconnaît aussi par son intégrité et son sens de dévouement pour le triomphe de la justice dans sa société

En effet, les racines de « *l'intellectualité* » plongent dans l'université, dans l'école. L'université est le lieu de formation des connaissances, du savoir, en partie aujourd'hui du savoir-faire.

⁵⁷ GUEYE, (A), *Les intellectuels africains en France*, Paris, Harmattan, 2001, p-p 37-48.

La « *profession* » est aussi un point d'amarrage essentiel pour cerner la question des intellectuels. Les professions dites jadis « *intellectuelles* » ne sont plus seulement des catégories socioprofessionnelles (enseignants, haut fonctionnaires, avocats, juges, médecins, ingénieurs, etc....) mais pensent se retrouver comme une suppression dans une « *intellectualité* » d'origine et de fonction. C'est un des aspects intéressants de l'évolution de la formation sociale dans les dernières décennies.

Un autre point important, le déterminant culturel. L'axe culturel a pris depuis quelques années, dans les pratiques individuelles et les politiques publiques une importance qu'il n'avait pas précédemment en tant que tel. Le point culturel est devenu actuellement une formation sociale dans laquelle les intellectuels tiennent une place. D'une manière générale, est intellectuel toute personne capable de mener une réflexion objective sur une situation donnée avec ou sans diplôme reconnu. Autrement dit, être intellectuel est une posture mentale personnelle et non un statut social. Cette posture ne dépend évidemment ni du nombre d'année d'études, ni des diplômes obtenus.

En définitif, dans ce cas particulier de notre sujet, nous appelons intellectuel, toute personne qui réfléchit sur les phénomènes de sa société et bénéficie d'un certain niveau de formation supérieure. Dans ce travail tous les intellectuels qui ont été interrogés ont un niveau minimum de Bac plus 4.

I-6- Cadre conceptuel :

Guy ROCHER⁵⁸, dans son ouvrage *Le changement social* écrit que dans la société traditionnelle le type de famille dominante est généralement la famille étendue ou encore la famille polygamique et c'est le développement économique, l'urbanisation qui tendent à désorganiser ce type de famille, à le faire éclater au profit de la famille nucléaire qui est néolocale. Certains facteurs favorisent cette transformation, l'émigration oblige les familles à devenir plus « individualistes ».

Le monde change et la réalité sociale, technique et culturelle des sociétés évoluent. L'observation de la société sénégalaise note des

⁵⁸ ROCHER,(G), *Changement social*, HMH, 1968.

inflexions majeurs sur l'évolution de sa structure familiale. Les familles sont impliquées dans une révolution de type capitaliste et individualiste, dans des processus d'urbanisation et de mondialisation de la culture occidentale par le biais des médias et la distribution des biens de la société de consommation. L'éducation occidentale a fortement marqué les familles sénégalaises « remodelées » en partie par les valeurs occidentales et portées vers plus d'individualisme.

Les familles polygames adhèrent aux changements d'attitudes et de comportements qu'elles n'agrément pas. La modernisation qu'accompagne un modèle de développement tendant vers l'individualisme entre en contradiction avec le passé. La polygamie comme l'ordre social lui-même subit de profondes mutations. L'urbanisation est aussi un autre facteur de changement important, qui a largement pesé sur l'évolution de la polygamie. Elle a bouleversé, sinon « détruit » un bon nombre de structures et de valeurs sociales. Sa mise en place au détriment des espaces de vie traditionnelle, porte en partie les germes de la crise que traverse la polygamie.

La modernisation, l'individualisme et l'urbanisation, tous ces facteurs conjugués, ont contribué à intensifier les problèmes que rencontrent les familles polygames. Ces évolutions constituent un exemple de changement social et Guy ROCHER le définit comme étant « *toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de l'histoire*⁵⁹ ».

À l'instar de toutes les institutions sociales, la polygamie a connu des évolutions aussi bien dans sa formation que dans son fonctionnement. Le contact avec d'autres valeurs extérieures a favorisé des changements en matière de polygamie. Aujourd'hui avec la modernisation, cette pratique a connu des changements. Avec ce changement, la polygamie est devenue dysfonctionnement pour redevenir fonctionnelle dans un nouveau contexte

⁵⁹ ROCHER, (G), in *sciences sociales*, Paris, Dalloz, 3^e ed , 2002,p.179.

avec en particulier les intellectuels qui malgré leur statut, deviennent des polygames assidus.

Après avoir consulté ces ouvrages cités dans la revue critique de la littérature, aucun modèle ne nous paraissait convenable à ce que nous voulions savoir sur ce sujet. C'est ainsi que nous avons fait appel au modèle fonctionnaliste. L'élaboration du cadre conceptuel nous permet d'élaborer notre partie théorique.

I-7- Cadre théorique

Pour bien se référer à notre cadre conceptuel nous avons fait appel au modèle fonctionnaliste.

Le modèle fonctionnaliste :

Les fonctionnalistes posent la question à savoir : A quoi sert un phénomène social ? Ou encore en termes sociologiques : Quelle(s) fonction(s) remplit-il ? Cette fonction doit s'inscrire dans une perspective synchronique. Autrement dit, sous leur regard, la polygamie doit être étudiée au moment présent sous ses divers aspects. Comme tout fait social, la polygamie répond à des fonctions et celles-ci ne peuvent être que sociales, c'est-à-dire, qu'elles consistent dans la production d'effets socialement utiles.

D'une part, la fonction doit toujours être recherchée dans le rapport qu'elle soutient avec quelque fin sociale (cohésion sociale, équilibre social). La fonction de la polygamie contribue au maintien de la vie de l'organisation sociale tout entière. D'autre part, l'intellectuel qui devient polygame donne sens à cette pratique dans la mesure où l'action sociale résulte de choix individuels qui ont un sens pour les auteurs.

En effet, étudier la polygamie revient à dire qu'elle est composée d'individus agissant en fonction de réseaux de statuts et de rôles dont la signification est de maintenir le système familial et le système social tout entier.

Les études de la sociologie de la famille considèrent la polygamie comme un système ouvert aux influences extérieures et aux transactions

avec les autres agences sociales (écoles, milieux de travail etc....) ou encore interfère avec d'autres sous systèmes de la famille (dyade mari, femme).

Toutefois, il faut signaler que cette approche fonctionnaliste a été choisie parmi tant d'autres dans le seul but de voir la fonction de la polygamie à l'heure actuelle chez les intellectuels. En effet, pour éviter de tomber dans le même « chaos » que ses fervents adeptes, nous avons voulu faire preuve d'une vigilance épistémologique.

Cependant, nous ne partageons pas avec les fonctionnalistes l'idée selon laquelle un fait social doit seulement être étudiée au moment présent, d'où le refus de l'histoire. L'histoire, même si elle est du passé, garde son importance puisqu'elle nous apprend l'état de la chose étudiée dans le passé. La connaissance du passé nous permet de savoir les différentes étapes de l'évolution de l'institution sociale.

Ayant défini le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre recherche, il nous reste maintenant à développer notre partie méthodologique.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIE

II-1- Stratégie de recherche :

Toute étude sur un phénomène donné implique nécessairement des méthodes de recherche permettant d'atteindre des objectifs qu'on poursuit, qu'on vérifie. Dans le cadre de notre étude, nous avons procédé dans un premier temps à la formulation d'une question de départ. Elle a constitué le fil conducteur qui nous a permis d'exprimer le plus exactement possible, ce qu'on cherche à savoir, à mieux comprendre. Ainsi, notre question de départ est la suivante : quelles sont les raisons qui poussent les intellectuels à devenir polygames ?

II-2-La recherche documentaire

Après le choix du sujet, notre seconde démarche est la visite des centres de documentation. Cette phase documentaire qui s'est faite à plusieurs reprises dans de nombreux lieux de documentation, nous a permis de mieux nous familiariser avec notre thème d'étude. Parmi les lieux de documentation que nous avons fréquentés nous pouvons citer :

- La bibliothèque universitaire de Dakar (BU),
- La bibliothèque du département de sociologie de l'université de Dakar,
- La bibliothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire(IFAN),
- Le centre de documentation de l'Institut pour la Recherche et le Développement(IRD),
- Le centre de documentation du Centre Régional pour la Recherche et le Développement(CRDI),
- Le centre de documentation du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales(CODESRIA),
- Le centre de documentation de la Direction de la Prévision et des Statistiques(DPS), etc.

C'est dans ces endroits où nous avons trouvé l'essentiel de notre documentation.

II-3-Les cibles et l'échantillon

Dans le choix de nos cibles, le niveau d'études a été un critère déterminant. Plus le niveau d'études est élevé plus nous nous y intéressons. Dans ce

travail-ci, le degré d'intellectualité se mesure avec le niveau d'études tout en ne perdant pas de vue qu'il ne constitue pas le seul critère. Les cibles ont des spécialités différentes. Ce sont des universitaires, des journalistes des médecins, des cadres de l'administration, etc.

Nous avons ignoré volontairement les femmes intellectuelles vivant dans un ménage polygame du fait que nous vivons dans une société où le pouvoir de décision appartient beaucoup plus aux hommes qu'aux femmes, autrement dit, le choix de ce type de mariage dépend dans la plupart des cas de l'avis des hommes. Notre présence dans différentes structures nous a permis d'identifier nos cibles.

Dés l'abord, on nous indiquait les polygames. C'est ainsi que nous avons pris contact avec eux. Notre questionnaire et notre guide d'entretien s'adressaient à eux. En effet, nous avons voulu au départ s'entretenir avec un maximum possible d'intellectuels polygames mais du fait de la sensibilité du sujet beaucoup d'entre eux ont refusé de nous accorder un entretien. Malgré la réticence de certains, nous sommes parvenue à travailler avec un échantillon de quatre-vingts(80) polygames, tous ayant été d'abord enquêtés par questionnaire. Ensuite, nous avons choisi parmi eux les plus instruits, avec qui nous avons eu des entretiens. Au total, nous avons réalisé quinze(15) entretiens inclus dans les quatre-vingt(80).

II-4-Méthodes et techniques de recherche

Pour réaliser notre étude, nous avons utilisé des méthodes et des techniques de recherche sociologique.

II-4-1 les méthodes de recherche :

Nous avons utilisé à la fois la méthode qualitative et la méthode quantitative. La démarche qualitative nous permet de comprendre la pratique de la polygamie chez les intellectuels tandis que celle quantitative nous permet d'expliquer grâce à des statistiques les variables qui expliquent la polygamie chez les intellectuels.

II-4-2 La technique de recueil des données :

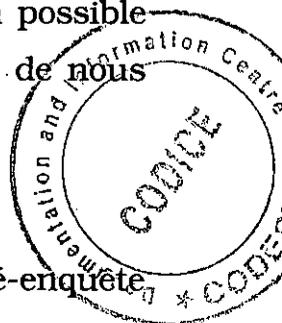
Dans la mesure où nous avons deux méthodes différentes, nous avons aussi choisi deux techniques différentes. Chaque technique est liée à l'une des méthodes choisies : le questionnaire est lié à la méthode quantitative, l'entretien semi-directif à la méthode qualitative.

Le questionnaire nous a été utile dans la mesure où il nous a permis de collecter des informations que nous avons quantifiées pour réaliser des corrélations et expliquer ainsi la polygamie en milieu intellectuel. Au total, nous avons enregistré quatre-vingt(80) questionnaires.

Dans la perspective qualitative, l'instrument de collecte utilisé est l'entretien semi-directif avec comme support un guide d'entretien. En effet, il nous a permis de poser des questions et donc d'obtenir des informations relatives à nos hypothèses, tout en laissant la liberté aux interviewés de sortir de ces hypothèses et d'ouvrir de nouvelles pistes. L'entretien a été réalisé avec les intellectuels les plus instruits, parmi les quatre-vingt polygames enquêtés. Quinze entretiens ont été réalisés au total et ont concerné ceux qui ont le plus haut niveau d'études dans chaque catégorie. Il a consisté à discuter sur quelques sous thèmes contenus dans le guide d'entretien. Après accord, nous avons fixé un rendez-vous avec l'enquêté pour réaliser l'entretien. Il s'est déroulé dans les bureaux de travail. L'entretien nous a permis d'avoir des renseignements très importants sur le choix de la polygamie par les intellectuels. Le questionnaire nous a permis de recenser ce qui avait le plus haut niveau d'études dans chaque catégorie d'intellectuels interrogés. Parmi eux, nous avons réussi à réaliser quinze(15) entretiens. Ce choix n'est pas arbitraire mais est lié à la disponibilité des enquêtés. Nous voulions au départ, s'entretenir avec le maximum possible d'intellectuels mais au moment de l'enquête, beaucoup ont refusé de nous accorder un entretien.

II-6-Le déroulement de l'enquête

Avant l'enquête proprement dite, nous avons eu à réaliser une pré-enquête afin d'apporter d'éventuelles rectifications qui rendront le guide d'entretien beaucoup plus pratique.



II-6-1-La pré-enquête

Après avoir confectionné le questionnaire et le guide d'entretien, nous avons procédé à un test auprès de quelques intellectuels. Ce test nous a permis de juger de la pertinence des questions, de leur agencement. Il nous a permis aussi de reformuler certaines questions et de supprimer d'autres ; bref, de corriger le questionnaire et le guide d'entretien pour un recueil des données plus efficace et plus intéressant pour notre étude. Cette phase a été très déterminante car, elle nous a permis d'affiner nos questions et de les rendre beaucoup plus pratiques.

II-6-2-L'enquête de terrain

Après une première tentative d'explication de type quantitatif qui a eu lieu entre le mois de Septembre et Novembre 2006, nous avons jugé plus pertinent d'ajouter la méthode qualitative du fait de la nature des résultats obtenus. C'est ainsi que nous avons été une deuxième fois sur le terrain. Cette fois-ci, elle s'est déroulée entre le mois de Février et d'avril 2007 et elle a été seulement qualitative. Cependant, nous n'avons pas abandonné les données quantitatives recueillies lors de notre première enquête de terrain, mais nous les avons renforcées avec des entretiens recueillis en second lieu. Notre enquête se limite aux intellectuels polygames identifiés. Avant chaque enquête, il nous fallait d'abord expliquer aux enquêtés par téléphone l'objectif de notre travail et la nécessité de leur collaboration. Certains étaient réticents dès l'abord alors que d'autres prenaient tout de même la peine d'écouter nos explications avant de donner leur accord ou de montrer leur refus.

II-7-Lieu d'étude

L'enquête effective s'est déroulée dans la ville de Dakar et a concerné plusieurs endroits de cette ville du fait de la dispersion de nos cibles. Ils étaient dans divers lieux, au niveau des hôpitaux, des ministères, des instituts, des entreprises, à l'université, etc. Le choix de cette ville n'est pas arbitraire. Non seulement elle est la capitale du Sénégal mais aussi elle est la ville la plus peuplée. Dakar est un carrefour d'affaires et un lieu de

convergence d'hommes venus d'horizons divers. La ville de Dakar présente une population très diversifiée. Sur le plan des infrastructures, la ville de Dakar abrite les plus grandes structures administratives, économiques, sociales, culturelles, éducatives, sanitaires, ... où évoluent les intellectuels.

Sur le plan de l'habitat, la ville de Dakar présente des maisons qui sont construites avec une architecture de plus en plus moderne. Cette modernisation du mode de vie urbaine peut avoir des conséquences sur le système familial polygame.

II-8- Limite du sujet

En ce qui concerne notre travail de recherche, nous n'avons pas la prétention de faire une étude générale de la polygamie dans la ville de Dakar car l'étude de la polygamie est un phénomène complexe qui implique différents domaines. Consciente de ce fait, nous avons choisi de faire l'étude chez les intellectuels polygames seulement. Consciente aussi de nos limites personnelles, nous pensons que ce modeste travail pourra faire l'objet d'investigations beaucoup plus poussées par d'autres chercheurs.

II-9- Les difficultés rencontrées

Comme toute recherche, notre étude ne s'est pas faite sans difficultés. En effet, pour la réalisation de cette étude, nous avons eu à faire face à de nombreuses difficultés dont les plus saillantes sont : le manque de documentation, la non-disponibilité des intellectuels à enquêter et l'insuffisance des moyens.

-le manque de documents

Malgré les démarches effectuées dans les centres de documentation comme ENTSS, CODESRIA, IRD, IFAN et les bibliothèques de la Faculté des sciences juridiques et du département de sociologie, nous n'avons pas pu obtenir la documentation souhaitée.

La polygamie en milieu intellectuel n'a presque pas fait l'objet d'études. En effet, la plupart des documents existants dans ce domaine sont consacrés à la polygamie dans le cadre général. Très rares sont les documents qui traitent de la polygamie chez les intellectuels de manière spécifique.

Nous avons aussi noté une carence de documents statistiques en milieu intellectuel, en général, et sur la polygamie, en particulier.

Aujourd'hui, il est presque impossible de donner un nombre exact des intellectuels polygames dans la ville de Dakar. La plupart des données existantes concernent la polygamie sur l'ensemble de la population.

Par ailleurs, les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) n'a pas tenu compte de ce phénomène qui prend de l'ampleur. En somme, les statistiques sur la pratique de la polygamie chez les intellectuels sont quasi inexistantes.

L'indisponibilité des enquêtés

L'étude ayant pour cibles les intellectuels, nous devons les trouver dans leurs milieux de travail pour administrer nos questionnaires et avoir des entretiens avec eux. Seulement, de nombreuses difficultés ont été notées pendant cette période.

En effet, les intellectuels étaient souvent en pleine activité. Ils n'avaient pas de temps à nous accorder. Ils demandaient souvent de patienter et pendant de longues minutes, ou de revenir un peu plus tard. Ceux qui acceptaient de nous recevoir et de répondre correctement aux questions, étaient parfois pressés, et l'entretien, souvent entrecoupé par des coups de téléphones et des visites.

En outre, leurs réponses étaient parfois brèves et il arrivait qu'ils refusent de répondre à certaines questions qu'ils jugeaient intimes et personnelles « *c'est ma vie privée* », répondaient-ils souvent.

L'insuffisance des moyens

Les moyens qui étaient mis à notre disposition, n'étaient pas suffisants pour mener à bien notre recherche.

Enfin, l'enquête de terrain, s'est déroulée à deux moments. La distribution des questionnaires s'est effectuée en période de Ramadan, de vacances et d'examens surtout pour les universitaires (Septembre-Novembre) et l'organisation des entretiens en période pré et post électorale. De ce fait, certains intellectuels étaient absents de leur lieu de travail, soit parce qu'ils sont encore en voyage, soit en congés ou encore préoccupés par les

corrections ou par les élections. En tout état de cause, il nous a été très difficile de trouver des enquêtés. Ceci, d'autant plus que le nombre exact d'intellectuels polygames reste encore difficile à estimer.

En somme, le terrain nous a servi à la fois d'outil de vérification de nos hypothèses, de notre modèle d'analyse et d'outil de « découverte » d'aspects neufs de l'objet, menant à une réorientation de sa définition.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

**DEUXIEME PARTIE: PRESENTATION, INTERPRETATION ET ANALYSE
DES DONNEES DE L'ENQUETE.**

Cette deuxième partie comprend, elle aussi, deux grands chapitres. Dans le premier chapitre, nous allons faire une présentation des individus interrogés et dans le second, nous allons faire l'analyse et l'interprétation des données obtenues.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : PRESENTATION.

Dans ce chapitre, nous allons faire une présentation des intellectuels interrogés pendant l'enquête de terrain. Ils sont présentés selon leur profession, leur âge, leur niveau de revenu et leur ethnie.

Tableau I-1 : Répartition des enquêtés selon le statut professionnel

Statut	Effectif	%
Arabisans	15	18,75
Médecins, Techniciens supérieurs de santé	17	21,25
Cadres du public et du privé	18	22,5
Universitaires	15	18,75
Journalistes	15	18,75
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Ce tableau montre qu'on a interrogé 15 arabisans ; 17 médecins et techniciens supérieurs de santé ; 18 cadres ; 15 universitaires ; et 15 journalistes. Ce choix n'est pas arbitraire mais il est lié à la nature de ce que nous cherchons. En effet, notre objectif est de savoir les raisons qui poussent les intellectuels, dans leur généralité, à devenir polygames. Ainsi, nous les avons divisés en strates et nous avons recueilli les raisons de chacune d'entre elles.

Tableau I-2- : Répartition des enquêtés selon l'âge

Age	Effectif	%
35-39	1	1,25
40-44	10	12,5
45-49	18	22,5
50-54	27	33,75
55-59	18	22,5
60-64	5	6,25
65-69	1	1,25
70 et plus	0	
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Le tableau ci-dessus montre l'identification par âge des intellectuels polygames interrogés.

Les données de ce tableau ci-dessus montrent que la majeure partie des intellectuels polygames ont un âge compris entre 50-54 ans, soit 33,75%.

Ce qui laisse apparaître que l'âge cinquantaine constitue une donnée majeure de changement, comme le montre ces chiffres fournis par le PNUD « Dans l'ensemble, 86% des hommes mariés polygames ont 40ans et

plus. Les personnes âgées de 50 ans et plus, de sexe masculin représentent 60,5% des polygames »⁶⁰

C'est ainsi que les psychologues l'appellent la « *crise de la cinquantaine* ». L'âge cinquantaine correspond à la fois à un bilan et aussi à une remise en cause de son mode vie. A cette époque de la vie, il semble exister des conditions nécessaires et suffisantes à l'émergence de la crise du milieu de la vie. Deux conditions principales peuvent être ainsi retenues pour l'expliquer.

D'une part, si l'écart d'âge entre l'homme et sa première femme est aux alentours de cinq ans (5 ans), la femme commence à vivre la péri ménopause et la ménopause qui sont un tournant aussi bien que pour la femme (la perte du pouvoir séducteur, la détérioration progressive de la beauté) que pour l'homme. Ainsi, de peur de vivre une *monotonie conjugale*, les hommes vont à la recherche d'un second mariage.

D'autre part, à cet âge, la retraite est à l'horizon et, pour se prévenir d'un éventuel manque d'affection ou de ne pas être bien traité durant la retraite (vieillesse) par la première femme, l'homme épouse une deuxième femme à la recherche du bien-être.

L'âge cinquantaine offre donc l'occasion d'un nouveau départ, il détermine également une certaine position dans le cycle de vie à un certain moment donné. L'âge a donc un impact sur la réalité et en particulier sur la réalité économique, sociale culturelle et religieuse. La polygamie est fonction de l'âge. Ce sont les intellectuels les plus âgés qui détiennent le taux le plus élevé.

C'est dans la force de l'âge, autour de la cinquantaine, quand ils sont relativement bien établis économiquement et qu'ils ont une bonne expérience d'un premier mariage ayant duré d'une dizaine à une quinzaine d'années que les intellectuels éprouvent souvent le besoin de prendre une autre femme.

⁶⁰ *Sénégalaises en chiffres*, PNUD, juin 1999, p.14.

Tableau I-3- : Répartition des enquêtés selon le revenu

Revenu	Effectif	%
Entre 50.000 à 99.000	-	-
Entre 100.000 à 199.000	26	32.5
200.000et plus	54	67.5
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données statistiques de ce tableau montrent que la majorité de notre population cible soit 67,5% ont un niveau de revenu compris entre (200 000 et plus et 32% un revenu compris entre (100 000 et 200 000(, il n'existe pas dans notre échantillon un polygame dont le niveau de revenu est compris entre (50 000 et 100 000(.

A l'issue de l'analyse de ce tableau, nous sommes amenée à constater que la polygamie devient fréquente chez les intellectuels qui ont les moyens financiers les plus importants. Il semble que la cause principale se trouve dans l'amélioration des conditions économiques et que l'instruction ne joue ici que le rôle d'une seconde cause, celle qui permet précisément l'accès à un revenu plus élevé. La fréquence de la polygamie croît avec le niveau de revenu, elle est fonction de la stabilité de l'emploi.

Le facteur déterminant semble donc bien être ici le niveau du revenu, qui dépend lui même de la stabilité de l'emploi. Selon les données, les

intellectuels qui jouissent d'un niveau de revenu relativement élevé et d'un emploi stable représentent l'ensemble où la proportion des polygames est la plus élevée. La polygamie peut donc progresser en corrélation avec l'élévation du revenu et de même l'importance du revenu monétaire peut dépendre étroitement du degré d'instruction, dans la mesure où celui-ci assure un emploi stable et bien rémunéré.

Tableau I-4- : Répartition des enquêtés selon l'ethnie

Ethnies	Effectif	%
Wolof	45	56,25
Sérère	14	17,5
Pular	11	13,75
Diola	1	1,25
Manding	9	11,25
Autres	-	-
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données de ce tableau montrent que la majeure partie de la population interrogée est Wolof puisque nous avons 52,2% de Wolof, 20% de sérère, 15,6% de pular, 2,2% de diola, 10% de manding.

Ces chiffres montrent qu'un peu plus de la moitié de notre population étudiée est wolof.

Cette dominance de l'ethnie wolof s'explique par le fait que nous vivons dans une société à majorité wolof. Les wolof sont majoritaires au Sénégal, soit environ 45% de la population sénégalaise⁶¹. En outre, la polygamie est fréquente chez les wolof « *les wolofs sont plus facilement polygames que les autres ethnies* »⁶². La polygamie joue un rôle de pivot central en milieu wolof. Cette importance a été le reflet de la valeur intrinsèque qui lui a longtemps été accordée. La polygamie a longtemps été synonyme d'honneur et de respect chez les wolof. D'ailleurs, certains disent que le monogame est le cousin du célibataire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁶¹ ESAM II, 2004, p.37.

⁶² DIOP, (A. B), *op. cit* p.185.

CHAPITRE II : POLYGAMIE EN MILIEU INTELLECTUEL

Le travail de terrain qui a été effectué nous a permis de voir différentes raisons explicatives de la polygamie chez l'intellectuel. Ces motivations sont entre autres : la religion, la législation, les moyens financiers, la culture et les sentiments personnels. En outre, l'entretien nous a permis de découvrir un autre fait : la polygamie circonstancielle ou involontaire.

Tableau II-1-Répartition des enquêtés selon les motivations

Motivations	Effectif	%
Religion	32	40
Législation	6	7.5
Moyens financiers	25	31.25
Pratique socioculturelle	9	11.25
Sentiment personnel	8	10
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Ce tableau montre que 40% des intellectuels polygames interrogés sont influencés par la religion et 31,25% par les moyens financiers. D'une manière générale, il faut dire que dans notre échantillon, la religion et le moyen financier sont les principales raisons qui poussent les intellectuels à devenir polygames. En revanche, d'autres ont évoqué la législation (7,5%), la pratique sociale (11,25%) le sentiment personnel (10%). Cette prédominance du facteur religieux s'explique par le fait que la société sénégalaise est majoritairement musulmane. Ce qui laisse aisément deviner que la polygamie est une institution reconnue et codifiée par la religion

musulmane, « *il est permis d'épouser un, deux, trois ou quatre parmi les femmes qui vous plaisent* »

L'absence d'enquête chrétien montre que la polygamie est interdite par leur religion. Au vu des données de ce tableau, il serait assez limitatif de réduire les motivations des intellectuels qui pratiquent la polygamie à des facteurs purement religieux et économiques. D'autres facteurs peuvent les influencer. En effet, l'intellectuel donne souvent sens à son action qui s'inscrit dans un ensemble psychologique, moral, social et culturel qui permet de comprendre son comportement dans différents domaines de la vie. Ainsi, dans de nombreux cas, le choix de la polygamie est déterminé par le sens que l'intellectuel donne à cette pratique. Parmi les éléments pris en compte lors du choix, nous avons noté que la raison que donne l'intellectuel de la ville de Dakar sur la pratique de la polygamie varie selon les catégories d'intellectuels (voir annexe, tableau Raisons et catégories). Ainsi, différentes raisons ont été évoquées comme la religion, le moyen financier, la législation, pratique socioculturelle et le sentiment personnel.

La polygamie comme prescription religieuse :

Cette conception relève des considérations religieuses selon lesquelles, l'intellectuel en tant qu'homme, doit pratiquer une union légale et licite pour honorer ses convictions religieuses. La particularité de la religion musulmane est que l'Islam est l'une des religions qui a non seulement toléré la polygamie mais aussi qu'elle l'a réglementée par des conditions objectives et significatives. Ainsi, la sourate IV, « Les femmes », verset 3 du Coran stipule : « *vous pouvez épouser parmi les femmes qui vous plaisent, une, deux, trois ou quatre* »⁶³. La religion musulmane autorise l'homme qui a les conditions matérielles et morales requises à épouser plus d'une femme, tout en interdisant formellement d'en réunir plus de quatre, chose qui n'est pas toujours respectée, surtout chez les marabouts. Selon de nombreux intellectuels interrogés, la polygamie fait partie de l'adoration divine. Ce qui compte, c'est la grâce divine que l'on obtient en pratiquant une union légale, licite. Dans ce contexte, les motivations au choix de la polygamie trouvent

⁶³ Bulletin l'institut islamique de Dakar, n° 001, juillet 2004, p.11.

son fondement dans la croyance religieuse. La possession de maîtresse(s) en étant marié est condamnable religieusement, moralement, socialement, etc. L'intellectuel a intérêt plutôt à être polygame que de collectionner des maîtresses. L'entretien le plus illustratif est celui d'un psychologue conseillé M. N. : *«Je suis devenu polygame en 2003 et en ce moment où je parle, j'ai 52 ans. J'ai opté pour la polygamie parce que d'abord, je suis musulman et ma religion l'accepte. Ensuite, je pense qu'il est plus respectable d'être polygame que de collectionner des maîtresses, surtout quand on commence à avoir de grands enfants. Et si Dieu l'a reconnue c'est parce qu'il connaît mieux que quiconque Sa créature. Même en cas de monogamie, l'homme a le plus souvent des maîtresses. Prenons, par exemple, le cas des Occidentaux. Personnellement, je pense que c'est la religion qui m'a beaucoup plus motivé à devenir polygame»*. A la lumière de cette affirmation, nous voyons que certains intellectuels donnent un sens religieux à la polygamie. Leur conception de la polygamie est fortement influencée par des considérations religieuses. Ils ne pratiquent pas la polygamie parce qu'ils ont les moyens mais parce qu'elle est une recommandation divine.

La polygamie comme institution sociale reconnue par la législation :

La polygamie, sous cet angle, est considérée comme un choix, reconnu par la législation sénégalaise. Contrairement à certains pays musulmans comme la Tunisie et la Turquie, la législation sénégalaise reconnaît la polygamie au même titre que la monogamie. Ainsi l'article 133 du code sénégalais de la famille ⁶⁴stipule que le mariage peut être conclu :

- soit sous le régime de la polygamie, au quel cas, l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre femmes ;
- soit sous le régime de la limitation de la polygamie ;
- soit sous le régime de la monogamie. Faute par l'homme de souscrire l'une des options prévues, le mariage est placé sous le régime de la polygamie.

En effet, certains intellectuels ne pratiquent pas seulement la polygamie à cause de la religion mais parce qu'elle est permise aussi par la législation comme l'affirme ce journaliste M. S. L. N : *« la polygamie possède*

⁶⁴ Code sénégalais de la famille, article 133, loi n° 7261 du 12 juin 1972, p.43.

un statut légale et une reconnaissance comme régime matrimonial au même titre que la monogamie. La législation sénégalaise prévoit que les conjoints peuvent opter en se mariant pour le régime matrimonial de leur choix ». Ainsi, à la lumière de ces propos, il faut dire que certains intellectuels pratiquent la polygamie parce que la législation sénégalaise laisse entière liberté à l'époux le soin d'opter soit pour la monogamie, soit pour la polygamie.

La polygamie comme signe de moyens financiers :

Il est évident que dans notre société, la polygamie n'est pas le fait de n'importe qui. Elle est en principe le fait des hommes qui ont un certain niveau de revenu.

L'échantillon avec lequel nous avons travaillé montre que 67,5% des intellectuels polygames interrogés ont un niveau de revenu compris entre 200.000FCFA et plus. Ceci montre que ces intellectuels ont le minimum nécessaire qui leur permet d'entretenir une famille polygame. Le facteur déterminant semble donc bien être ici le niveau de revenu. Cette tendance générale est confirmée par le tableau de la répartition des intellectuels polygames selon leur niveau de revenu. La polygamie peut progresser en corrélation avec l'élévation du niveau de revenu.

Les intellectuels qui ont les moyens d'entretenir plusieurs femmes, ne sont pas prêts de rejeter la polygamie. En somme, si certains se focalisent sur le moyen financier, d'autres par contre, voient dans la pratique de la polygamie, l'expression de leur sentiment personnel.

La polygamie comme l'expression des sentiments personnels :

L'objectif de toute personne est d'accéder au bien-être par le biais d'une promotion sociale supérieure. Cette aspiration peut-être considérée comme la recherche des sentiments personnels. Ces sentiments peuvent être biologiques, psychologiques, sociaux et moraux.

En effet, aux yeux de certains intellectuels interrogés, la polygamie permet une satisfaction biologique comme l'affirme un cadre M. D : *«Je suis polygame parce que, d'une part, c'est lié à ma nature d'homme. Le mâle a un tempérament polygame. Quelles que soient notre éducation, notre conviction religieuse ou politique, nous avons une nature frivole. D'autre part, les*

Sénégalaises sont très belles et coquettes et elles ont l'art de séduire et parfois il est très difficile d'échapper à leur provocation. ». A cela s'ajoute l'adage qui dit que : « *une seule femme ne suffit à un vrai homme.* » Avec la polygamie, l'intellectuel n'est pas contraint à l'abstinence en cas d'absence ou d'inconfort d'une épouse par suite de grossesse, d'accouchement ou de maladie. La polygamie peut permettre aussi à l'intellectuel à un âge avancé de renouveler sa vie sexuelle.

Pour d'autres, pour que la femme puisse jouer pleinement son rôle d'épouse, il faut qu'elle ait une coépouse et que la concurrence, entre elles, se joue pleinement. Ce n'est que dans ces conditions de rivalité que la femme prendra bien soin de son mari. Chacune essaie d'attirer le plus l'attention du mari. Chaque fois que c'est son tour, la femme s'évertue à faire la meilleure cuisine possible. A ce propos, M. ND., un journaliste de profession affirme : « *Ma situation polygamique m'a permis de me sécuriser. A chaque fois que je suis chez l'une ou chez l'autre, je vois la manière dont elle me traite. On s'occupe de moi, chacune essaie de faire de son mieux pour que je sois le plus heureux possible* ». Ainsi, chacune y va de son école. Il existe tout un art de la séduction, allant des mets gracieusement servis, des pieds qu'on masse pendant que Monsieur déguste son repas, aux tenues coquines. L'intellectuel, en tant qu'homme aime ces petits soins, résultats de la concurrence entre ses femmes, surtout lorsque c'est bon pour la santé de leurs os. Seulement, la satisfaction des sentiments personnels n'est pas la seule raison évoquée, certains intellectuels veulent à travers la polygamie, montrer une pratique socioculturelle ancrée.

La polygamie comme pratique socio culturelle :

Cette conception montre que la polygamie est une vieille pratique, enracinée dans la mentalité sénégalaise. Selon certains intellectuels, la polygamie est une pratique culturelle, qui traduit aussi bien une intériorisation d'un certain nombre d'idées reçues qu'une expérience. Elle apparaît ici comme faisant partie de la tradition. En effet, la pratique de la polygamie se présente comme une réhabilitation culturelle, elle est un refus contre de l'aliénation culturelle. A ce propos un universitaire, M. G., affirme : « *Si l'Européen*

valorise la monogamie, pourquoi l'Africain ne le ferait-il pas avec la polygamie ?(...) D'ailleurs, la polygamie est la chose la plus répandue au monde avec ses diverses formes. Dans nos sociétés musulmanes modernes, l'islam a servi de prétexte. La polygamie nous vient beaucoup plus de notre tradition. C'est l'héritage traditionnel et notre nature mâle qui nous orientent le plus souvent. » La polygamie apparaît ici comme la manifestation de leur identité culturelle pour ces intellectuels. D'ailleurs, Penda MBOW affirme aussi que : « la polygamie se généralise et même les universitaires tombent sous le charme de la pratique(...), justifient et vivent leur statut sans remords. On découvre subitement qu'on est musulman et qu'être polygame signifie assumer son identité et sa culture »⁶⁵.

A la lumière de tout ce qui précède, retenons que les intellectuels ont une opinion diversifiée sur la pratique de la polygamie. Certains y voient une prescription religieuse, une pratique socioculturelle ancrée et d'autres un signe de richesse, ou encore une sensation personnelle, etc. A Dakar, la pratique de la polygamie a donc un sens pour les intellectuels. Cette conception permet d'expliquer les raisons qui les motivent à la pratiquer. En effet, au cours de l'enquête, aucun intellectuel ne semble évoquer la défaillance de la première femme comme la cause de leur situation polygame.

Cette polygamie peut être aussi involontaire pour certains dans la mesure où ils ne l'ont pas choisie mais des circonstances les y ont obligés. Ce fut le cas de M. A., universitaire âgé de 53 ans : « je n'ai pas choisi la polygamie mais c'est la polygamie qui m'a choisi. Quand je faisais mes études en France, je me suis marié avec une métisse d'origine africaine. Après mes études, je suis retourné au Sénégal pour y travailler. Ma femme ne pouvait pas me rejoindre parce qu'elle travaillait déjà là-bas. Elle est médecin, d'ailleurs elle gagne plus que moi. Et moi, je ne pouvais pas rester comme ça célibataire au Sénégal, j'ai pris alors une deuxième femme. Comme vous voyez, l'une est en France avec ses enfants et l'autre ici au Sénégal, elles ne se rencontrent presque jamais ».

⁶⁵ MBOW, (P), « Que signifie être intellectuel en Afrique », in *Figures croisées d'intellectuels*, KARTHALA, Paris 2007, P.50.

Ainsi vue, la polygamie peut être aussi dans une certaine mesure involontaire.

Tableau II-2- Répartition des enquêtés selon les fonctions que joue la polygamie.

Fonctions de la polygamie	Effectif	%
Equilibre social	53	66,25
Cohésion sociale	1	1.25
Elargissement de la parenté	14	17.5
Descendance	12	15
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Dans ce travail, nous avons demandé aux enquêtés à quoi sert la polygamie dans la société ? Certains ont répondu que la polygamie permet à la majeure partie des femmes de trouver un mari, pour d'autres, elle agrandit la parenté et favorise la descendance. Dans un seul cas la cohésion a été évoquée, ce qui est d'ailleurs très rare aujourd'hui.

Les données de ce tableau montrent que pour 66,25 % des intellectuels interrogés, la polygamie est un moyen d'équilibre social, 1,25% évoquent la cohésion sociale ; 17,5% de facteur d'élargissement de la parenté (elle permet de s'allier à plusieurs groupes) et 15% soulignent son impact sur la descendance (la production d'enfants). Au vu de ce tableau, sur les 80 polygames interrogés, 53 parlent d'équilibre social contre 1 seul pour la cohésion sociale. Ces résultats pourraient s'expliquer par :

L'équilibre social

La majeure partie des intellectuels interrogés durant l'enquête ont affirmé que la polygamie permet à un grand nombre de femmes de se marier, puisque numériquement, les femmes sont majoritaires dans la population sénégalaise, estimées à 5.422.700 personnes, elles représentent 52 % de l'ensemble de la population⁶⁶. Il y a donc plus de femmes « disponibles » sur le marché matrimonial, ou encore, qui dit polygamie, dit plus de femmes mariées que d'hommes. Ici la polygamie permet aux femmes de trouver un mari comme l'affirme M. C. « *Les femmes sont nombreuses au Sénégal. Elles constituent plus de la moitié de notre population. Et si on se limite à une seule femme, il resterait encore beaucoup de femmes sans maris qui pourraient se livrer à des pratiques immorales. La polygamie est pour moi une manière d'aider les femmes, de les sécuriser, afin qu'elles puissent mener une vie décente et respectueuse* ». La polygamie constitue un remède au célibat des femmes découlant d'une surpopulation féminine. Elle évite de priver les femmes des bienfaits du mariage et de la maternité dans un cadre licite et légitime. En effet, un autre intellectuel arabisant avance qu' « *il est préférable de légitimer la polygamie plutôt que de laisser se développer le concubinage, l'entretien de maîtresses, le libertinage sexuel et l'accroissement des enfants naturels* ». En effet, pour certains intellectuels, la polygamie contribue à éradiquer le taux du célibat des femmes.

Il faut dire que, dans le cadre général, les hommes font l'éloge de la polygamie dont les avantages pour eux l'emportent largement sur les inconvénients. Cela laisse supposer que tous les hommes sont potentiellement polygames. Les résultats de cette étude permettent de dire que ni le niveau d'instruction, ni l'activité dans le secteur moderne ne semblent pas affecter la polygamie dans la ville de Dakar. La monogamie pourrait donc être considérée comme provisoire avec la menace permanente d'être polygame. Il apparaît ici que les sentiments d'une femme à l'égard de son mari ne sauraient faire obstacle à la décision du mari d'être polygame.

⁶⁶ DPS, ESAMII, 2004, p31

Seulement, ils admettent que l'entretien de plusieurs épouses est plus difficile à réaliser et est plus coûteux et il faut une assise financière pour sa réalisation.

Cependant, ils pensent que la polygamie assure la sécurité du père dans ses vieux jours, en lui permettant d'avoir beaucoup d'enfants, même si tous ne survivent pas, ne réussissent ou ne s'occupent pas de lui « *la polygamie passe pour favoriser l'émulation entre les coépouses et entre les enfants de mères différentes qui sont amenés à s'intéresser davantage à leur mari ou à leur père, alors qu'avec la monogamie celui-ci peut être négligé, particulièrement dans sa vieillesse*⁶⁷ ». En revanche, la presque absence d'intellectuels évoquant le principe de la cohésion sociale est assez significative, puisqu'il est très difficile aujourd'hui d'affirmer que la polygamie favorise la cohésion familiale à cause de l'ampleur des conflits. De nos jours, la polygamie n'est pas sans poser d'épineux problèmes relationnels au sein du ménage. Sous ce rapport, M. SAMBA écrit qu'« *il n'est pas rare de parcourir les journaux quotidiens sans que notre attention ne soit marquée, ne soit attirée par ces faits qui sont devenus monnaie courante dans notre quotidienneté : « elle ébouillante sa coépouse », « la querelle entre deux épouses se termine à la barre*⁶⁸ » ».

A la lumière de tout ce qui précède, il faut dire que les fonctions que joue la polygamie sont nombreuses pour ces intellectuels. Elle permet aux femmes d'être « casées », élargit la parenté, favorise la descendance. Seulement, dire que la polygamie favorise la cohésion familiale reste vérifiable aujourd'hui pour ces intellectuels interrogés.

⁶⁷ DIOP, (A, B.), op. cit. p.196.

⁶⁸ SAMBA, (M.), op. cit. p..

Tableau II-3- Répartition du nombre de femmes par catégorie d'intellectuels

Catégories Nom bre de femmes	Arabisants	Médecins, Techniciens Supérieure de santé	Cadres d'administra- -tion	Universitaires-	Journalistes	Total
2 épouses	12	16	14	15	13	70
3 épouses	3	1	4		2	10
4 épouses	-	-	-	-	-	-
Total	15	17	18	15	15	80

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données de ce tableau montrent que les intellectuels sont, dans l'ensemble, des polygames à deux femmes, ils représentent 87,5% soit 70 sur les 80 intellectuels interrogés et 12,5% pour les intellectuels polygames à trois femmes soit 10 sur les 80 enquêtés. L'échantillon avec lequel nous avons travaillé nous permet de dire que la polygamie à quatre femmes est quasi inexistante chez les intellectuels d'une manière générale puisque sur l'ensemble de la population interrogée il n'y a pas de polygames à quatre femmes. Pour la plupart, ils ont deux femmes.

L'analyse des données de ce tableau permet de dire que la question de la polygamie reste encore d'actualité chez l'intellectuel, considéré comme quelqu'un de très moderne, vivant avec un certain nombre de valeurs occidentales qui auraient pu lui permettre d'être réfractaire à la polygamie. Par ailleurs, on admet l'hypothèse selon laquelle la polygamie serait structurellement incompatible avec la modernisation à cause de ces facteurs qui tendent à miner l'institution de la polygamie, la rendant manifestement non fonctionnelle et non viable dans une société moderne. Ces auteurs s'inspiraient de la théorie de la modernisation de la famille, qui suppose que, sous l'effet des transformations sociales, liées à la pénétration de l'économie de marché et à l'exposition des populations aux valeurs occidentales véhiculées par les médias, l'école, la religion chrétienne, la polygamie perdrait sa raison d'être. Ces transformations devaient d'abord apparaître chez les individus les plus instruits, les plus exposés aux nouvelles formes

d'organisation de l'espace, de modes de vie, à la diffusion d'idées nouvelles, en l'occurrence les intellectuels, pour s'étendre ensuite aux autres types d'individus. A ce propos, LUC THORE affirme : « *la fréquentation des écoles primaires supérieures et des écoles techniques fait diminuer le taux de polygamie, qui tombe ensuite très rapidement pour les hommes ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur*⁶⁹ ».

La polygamie semble bien résister ici aux pressions de la modernisation, elle reste intense chez les intellectuels à Dakar. Il semble encore ici que le niveau d'instruction n'a pas un effet majeur sur la pratique de la polygamie.

Seulement, il faut reconnaître que l'effet de la modernisation se sent beaucoup plus sur le nombre de femmes, 87,5% des intellectuels interrogés ont deux femmes (voir annexe tableau de la Répartition des intellectuels selon le nombre de femmes). La polygamie réduite souvent à deux femmes, est la caractéristique de ces intellectuels polygames à Dakar.

Tableau II-4-Répartition des intellectuels selon le type de polygamie

Type de polygamie	Effectif	%
Mono locale	24	30
Pluri locale	56	70
Total	80	100

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données de ce tableau révèlent que 30% des intellectuels interrogés, leurs femmes partagent la même maison tandis que pour les

⁶⁹ THORE,(L), op. cit . p.809.

autres 70%, leurs femmes vivent séparément. Cela s'explique par le fait que l'intellectuel, conscient des problèmes que rencontrent certaines familles polygames dont les épouses vivent ensemble, n'hésite pas à prendre la précaution de faire vivre séparément ses épouses. A ce propos, un journaliste interrogé affirme : « *vu que la cohabitation entre les femmes ayant un même mari est toujours orageuse, on n'hésite pas à prendre la sage précaution de les séparer* ». Ainsi, elles ne se rencontrent que durant les cérémonies familiales ou occasionnellement. En revanche, d'autres voient que la cohabitation est plus juste parce que chaque épouse saura ce qu'on fait pour l'autre ainsi se développera une compréhension mutuelle.

En effet, un autre facteur a poussé ces intellectuels à séparer leurs épouses, c'est l'urbanisation. Elle a fortement influencé le type d'habitat à Dakar. Les logements de petite taille sont plus fréquents dans la ville de Dakar puisque « *47,4% des ménages disposent d'un logement de 1 à 3 pièces tandis que 38,9% occupent une locale de 4 à 6 pièces* ». ⁷⁰ Voilà pourquoi, la vraie famille polygamique de type traditionnel (polygamie mono locale), à savoir un homme vivant au milieu de ses épouses et une nombreuse progéniture avec lesquelles il forme un seul ménage, devient rare dans un cadre urbain comme Dakar.

En outre, nous avons, avec notre échantillon, noté qu'à Dakar, les intellectuels de niveau d'études supérieures ont tendance à avoir plusieurs foyers suivant le nombre d'épouses « *les sénégalaises sont nombreuses à ne pas partager leur foyer entre épouses à Dakar* » a affirmé un cadre interrogé. Ainsi, chez les intellectuels, la polygamie prend des formes nouvelles en jouant sur la résidence. La non-corésidence permet de concilier ce statut matrimonial avec les contraintes de la vie urbaine et même avec certaines aspirations des femmes vers plus d'autonomie. « *Elle (la non-corésidence) conduit à la constitution d'unités résidentielles matricentriques et non à celle d'unités conjugales.* ⁷¹ », selon THIRIAT. M.

⁷⁰ DPS, ESAMII, 2004, p.48.

⁷¹ THIRIAT, (M.P) *Faire et défaire les liens du mariage*, Paris, CEPED 1998, p.207.

Qu'elle soit choisie ou imposée, la disposition d'une résidence séparée donne aux femmes une marge de liberté plus grande pour gérer leurs affaires et assurer au mieux le bien-être voire la survie quotidienne de leurs enfants. En effet, les propos d'ADEPOJU. A. affirment qu' « *on observe un type d'union répandu dans les pays de l'ouest (...) : la polygamie sans cohabitation. Ce type d'union est manifeste autant chez les personnes ayant été scolarisées que chez les autres, en milieu rural comme en milieu urbain. Pour les femmes ayant reçu une instruction, la polygamie sans cohabitation découle du besoin d'être en lien avec un époux qui ne l'obligera pas à cohabiter avec les autres coépouses ; cela permet à ces femmes autonomes de garder leur propre lieu de résidence et de poursuivre leurs propres activités économiques, généralement très importantes*⁷² ».

Conscient aussi des problèmes d'héritage dans les familles polygames après la mort du mari ou du père, l'intellectuel prend la précaution de chercher un toit pour chaque épouse et ses enfants, pour qu'en cas de décès, qu'il n'ait pas beaucoup de problèmes. Dans ce sens KAYITANA affirme que : « *combien de femmes a-t-on vu courir au tribunal après la mort de leur mari, pour le partage des biens selon que l'une ou l'autre(...) veut se les approprier tous ou que les enfants veulent s'entretuer*⁷³ »,

D'une manière générale, il faut dire que dans notre échantillon, les intellectuels polygames se retrouvent d'habitude dans une polygamie pluri locale puisque la majeure partie d'entre eux, leurs femmes vivent séparément.

⁷² ADEPOJU, (A), op. cit. p.61.

⁷³ KAYITANA,(G). op. cit. p.20.

Tableau II-5- L'influence du niveau de revenu sur le type de polygamie

Type de polygamie Niveau de revenu CFA	Mono locale	Pluri locale	Total
(50.000-100.000(-	-	-
(100.000-200.000(19	7	26
(200.000 et plus)	5	49	54
Total	24	56	80

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données de ce tableau montrent que sur les 24 intellectuels polygames mono locaux interrogés 19 ont un niveau de revenu compris entre (100 000-200 000(et 5 entre 200 000 et plus.

Sur les 56 polygames pluri locaux interrogés, il y a 49 qui ont un niveau de revenu compris entre (200 000 et plus (et 7 entre (100 000-200 000(.

En examinant de près ce tableau, nous constatons que ceux sont les intellectuels qui perçoivent le plus qui sont majoritairement polygames pluri locaux et ceux qui perçoivent moins des polygames mono locaux.

En somme, le choix du type de polygamie, varie selon le niveau de revenu. Plus le niveau de revenu est important, plus les intellectuels optent pour la polygamie pluri locale. Généralement, ce sont les hommes fortunés qui choisissent la polygamie pluri locale. Dans cet ordre d'idées M.B., universitaire affirme : « *J'ai deux femmes sénégalaises, elles sont toutes à Dakar mais ne vivent pas ensemble. Comme je dispose les moyens, j'ai cherché une maison pour chacune* ». Cependant, les hommes de niveau de

revenu moyen sont aussi importants à pratiquer cette forme de polygamie au même titre que les hommes fortunés. Cette situation s'explique par le fait ces hommes se marient, soit avec des femmes qui ont leur propre demeure, soit avec des femmes qui ont un certain niveau de revenus et qui choisissent de louer un appartement.

En définitive, notons que le choix du type de polygamie est parfois lié au niveau de revenu de l'intellectuel, parfois à la situation économique de la femme.

Tableau II-6- L'influence du type de polygamie sur la relation entre les Coépouses

Relation entre les femmes Type de polygamie	Pas bonne	Bonne	Total,
Mono locale	23	1	24
Pluri locale	34	22	56
Total	57	23	80

Source : enquête personnelle 2006/2007.

Les données de ce tableau ci-dessus montrent les réponses des intellectuels interrogés selon qu'ils ont constaté de bonnes relations ou pas entre leurs femmes.

Ainsi à partir de notre échantillon, nous constatons que sur les 24 polygames monolocaux, 23 ont constaté que la relation entre leurs femmes n'est pas de bonnes relations contre 34 sur 56 polygames plurilocaux. Au total, sur les 80 polygames 57 déclarent d'avoir constaté des rivalités entre leurs épouses.

Cette réponse massive de « pas bonnes relations » s'explique par le fait qu'entre femmes qui partagent le même homme, il y a toujours un sentiment de rivalité qui les anime. Chaque épouse considère l'autre comme sa rivale parce qu'ayant le même centre d'intérêt, le mari.

En effet, malgré la précaution qu'entreprend la majeure partie des intellectuels à faire vivre séparément leurs épouses, il arrive qu'ils notent une relation plus ou moins bonne entre elles. Ce qui amène à dire que la séparation des maisons n'élimine pas totalement la jalousie et la rivalité entre coépouses. Par contre, elles sont plus aiguës chez les intellectuels dont les épouses partagent la même maison, car la vie commune est source de conflits comme l'a affirmé Bara DIOP : « *conflits de la vie quotidienne, se retrouvent au sein de la famille polygame de manière plus aigüe* »⁷⁴. Autrement dit, la vie commune entre rivales égales est loin d'être toujours rose puisqu'elles se livrent souvent à une « guerre » sans merci pour s'imposer dans le foyer. Des situations où chacune essaie de jeter le discrédit sur l'autre. En vue d'une assise privilégiée ou d'un monopole de la gestion du foyer.

En effet, jalousie, rivalité et parfois le comportement impartial de l'homme sont les principales raisons évoquées par certains intellectuels comme étant les causes des problèmes. Par contre d'autres voient les causes sous l'effet des changements intervenus dans les sociétés.

Les raisons explicatives de cette situation sont à rechercher par le passage d'une société traditionnelle à une société moderne. Dans la société traditionnelle, l'individu n'existait pas, la conscience commune était basée sur le collectivisme. Cette société était oblatrice parce

⁷⁴ DIOP, (A, B), op. cit. p.194.

que fondée sur le partage et pour assurer la cohésion sociale et familiale, il y'avait des mécanismes de régulation qui sont le contrôle familial, le contrôle économique et politique destinés pour la sanction en cas de violation. Ainsi la femme de peur de se singulariser par apport à la conscience collective et d'être indexée par la société était obligée de coopérer avec sa ou ses coépouse(s) pour maintenir la cohésion et elles étaient aussi soumises à leur mari.

Tandis que dans la société moderne, c'est l'individu qui en est la caractéristique. Les femmes s'individualisent de plus en plus et s'émancipent relativement. La polygamie repose de plus en plus sur l'autonomie des coépouses, les unes par apport aux autres, « *c'est un phénomène relativement récent, qui va dans le sens général de l'individualisme*⁷⁵ ». Ainsi chaque épouse tend, avec ses enfants à vivre de manière séparée, la nouvelle venue n'est plus considérée comme une compagne qui vient l'aider pour la bonne marche du ménage mais comme quelqu'une qui vient aggraver sa situation.

Il apparaît ici, que la rupture du lien de solidarité qui liait les familles traditionnelles et plus particulièrement polygames est l'une des causes aux problèmes auxquels on est confronté aujourd'hui. D'ailleurs, DURKHEIM avance que : « *quand la manière dont les hommes sont solidaires se modifie, la structure des sociétés ne peut pas ne pas changer*⁷⁶ ». La polygamie, au lieu de renforcer la solidarité, est aujourd'hui source de discorde.

Par ailleurs, d'autres voient ces conflits comme étant normaux puisque inhérentes à tous types d'organisations. Une société qui en serait exemptée est tout à fait impossible. A ce propos un universitaire polygame interrogé affirme : « *les conflits permettent de réajuster et de redéfinir un certain nombre de fonctions* ». Les conflits sont donc nécessaires ; ils sont liés aux conditions fondamentales de toute vie sociale, ils sont donc utiles mais quant ils dépassent un certain degré, deviennent blâmables.

⁷⁵ DIOP,(A,B) *op. cit.* p.190.

⁷⁶ DURKHEIM, (E), *De la division sociale du travail*, Paris, PUF 1998, p.149.

A la lumière de tous ces propos, il est difficile de parler réellement d'homogénéité dans les familles polygames, ils sont nombreux à y constater des relations plus ou moins bonnes ; liées parfois à la jalousie et la rivalité féminine, parfois au comportement de l'homme, parfois au changement de notre société.

II-7-Le choix des femmes

Le choix du conjoint est un élément déterminant en matière de mariage et reste influencé par de fortes contraintes sociales. Avec l'endogamie et l'exogamie, nous avons vu que les règles obligatoires pouvaient parfois contraindre le choix du conjoint dans les sociétés traditionnelles. Dans les sociétés dites modernes, il n'existe officiellement aucun obstacle aux unions. Pourtant, nous avons constaté que l'environnement familial et social pèse fortement sur le choix du partenaire.

Ainsi, malgré la liberté du choix dont chacun dispose, de multiples influences sociales se conjuguent pour éloigner certains individus les uns des autres alors qu'elles en rapprochent d'autres. En définitive, ceci aboutit à une très nette « homogamie sociale », on a tendance à trouver un conjoint qui nous ressemble sur le plan social, culturel ou professionnel. Ce phénomène ne signifie pas que les individus recherchent systématiquement et inconsciemment un conjoint qui leur ressemble. Selon le sociologue F. SINGLY⁷⁷, il désigne plutôt un résultat d'ensemble car « *en raison des courants d'échanges privilégiés entre certains groupes de l'espace social et en raison des répulsions qui font que même dans une société en mouvement, certaines trajectoires ne se croisent jamais.* », les semblables (ou du moins ceux qui partagent une culture du groupe) s'assemblent plus fréquemment.

C'est pourquoi n'importe qui n'épouse pas n'importe qui parce que n'importe qui ne rencontre pas n'importe qui. Il arrive parfois de remarquer que les membres du milieu populaire se rencontrent plutôt dans les « lieux publics », les classes supérieures à capital intellectuel dans les « lieux

⁷⁷ Internet, <http://fr.wikipedia.org/wiki/sociologie>.

réservés », les cadres du privé, patrons ou professions libérales dans les « lieux privés ».

Cependant, les intellectuels ont été nombreux à affirmer d'avoir choisi leur seconde épouse dans leur environnement social (association) et dans leur environnement professionnel (milieu de travail). Ce fut le cas de M. ND. : « *Ma deuxième femme est une collègue, elle est universitaire comme moi.* » Dans cette même perspective un médecin affirme aussi : « *Mes deux femmes sont pharmaciennes, l'une a déjà une pharmacie, l'autre prépare sa thèse.* ». Cela peut amener à dire que la fréquentation du milieu a influencé sur le choix de leurs conjointes.

En revanche, d'autres intellectuels ont affirmé d'avoir choisi des femmes instruites mais avec un niveau d'instruction relativement inférieur par rapport à eux, pour mieux imposer ainsi leur domination. Pour eux, les femmes émancipées avec un certain bagage intellectuel leur font peur parce qu'ils craignent qu'elles n'usurpent de leur autorité. D'autres encore, avec des femmes de bonnes mœurs, croyantes, avec qui ils s'entendent. Ils ont été nombreux à dire leur choix.

II-8- Polygamie et équité

C'est à ce niveau où nous avons rencontré beaucoup de problèmes pour faire parler les enquêtés, néanmoins on est parvenu à avoir quelques informations.

D'une manière générale, il faut dire que la condition d'équité est une observance difficile pour les hommes, en particulier pour ces intellectuels. Mais il faut noter que cette observance difficile est plutôt sur le plan sentimental puisque de nombreux intellectuels interrogés ont affirmé qu'ils font de leur mieux sur le plan matériel mais c'est sur le plan sentimental qu'ils n'arrivent pas à gérer. Il y a donc une condition impossible à remplir pour ces intellectuels qui, malgré leurs efforts, n'arrivent pas à être équitables sur le plan sentimental.

En effet, à propos des sentiments, le verset 129 de la sourate 4 stipule : « *vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si*

*vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de laisser l'autre comme en suspend mais si vous faites du bien et vous comportez en piété, alors dieu demeure pardonneur et miséricordieux ».*⁷⁸

Il est clair qu'ici, l'équité posée comme condition de la polygamie est la sollicitude pour chacune des épouses et le respect strict de leurs droits, particulièrement en ce qui concerne l'entretien matériel et les relations publiques. D'ailleurs un cadre du secteur public affirme : *« Je pense que l'équité est une chose très importante en situation polygamique. L'essentiel pour moi c'est de lutter contre l'injustice. En tant que polygame, j'essais toujours d'œuvrer à ce qu'il ait plus d'équité entre mes femmes et surtout sur le plan matériel. Je sais qu'on a toujours une préférée mais on essaye de se comporter de telle sorte l'une ou l'autre ne se sent pas blessée ».*

Dans ce sens, le prophète Mouhamed (PSL) disait, à l'issue de chaque partage de biens matériels entre ses épouses : *« oh ! Allah, voilà tout l'effort que je peux sur ce dont je dispose .Ne me fait pas de reproches sur ce dont tu disposes et je ne dispose pas »*⁷⁹. Il faisait allusion à ses sentiments vers certaines de ses épouses et qu'il ne maîtrisait pas. L'équité concerne au plan conjugal, l'habitation, les aliments, l'habillement etc. mais non les sentiments. Ceux-ci échappent au contrôle du mari polygame et les intellectuels ne font pas exception à cette règle.

Ils sont nombreux à reconnaître cela. A ce propos un médecin interrogé affirme que : *« une maîtrise parfaite des sentiments est au dessus des capacités de l'homme ».* Mais cela ne doit pas étonner dans la mesure où le sentiment est supra individuel pour eux.

En fin, ils sont nombreux à reconnaître d'avoir des difficultés pour être le plus équitable possible sur le plan sentimental néanmoins ils font toutes leurs possibilités pour le bien de leurs femmes. Seulement, pour certains, les femmes ne se montrent pas souvent compréhensives face cette réalité et bon nombre d'histoires conjugales, de conflits entre coépouses n'ont pas d'autre origine.

⁷⁸ CISSE, (A), *op. cit.*, p207.

⁷⁹ TOURE, (El. Ch.), *op. cit.* p.3.

CONCLUSION GENERALE

En définitive, la recherche que nous avons effectuée dans le cadre de ce mémoire, portant sur la polygamie chez les intellectuels de Dakar, nous a permis d'avoir des informations riches et diversifiées.

Le choix de Dakar est justifié par le fait que c'est la capitale du Sénégal aussi bien économique qu'administrative .C'est la zone où on rencontre différentes catégories d'intellectuels d'origines diverses. Nous avons aussi choisi la polygamie parce que c'est une pratique qui, malgré les conditions de vie difficile à Dakar, les difficultés de logement et les différents conflits liés à elle, persiste et intéresse les intellectuels.

Par ailleurs, après le choix de notre sous -secteur d'étude, de notre population cible et de notre champ d'étude, nous avons effectué une enquête de terrain pour mieux comprendre la polygamie chez les intellectuels dans la ville de Dakar. L'enquête a porté sur 80 intellectuels polygames de différentes catégories. Ils sont âgés entre 35 ans et plus. Ils sont des journalistes, des médecins et techniciens supérieurs de santé, des arabisants, des universitaires et des cadres.

L'objectif de cette étude était d'abord d'essayer de comprendre les raisons qui poussent les intellectuels à devenir polygames. Autrement dit, les facteurs déterminants de la pratique de la polygamie en milieu intellectuel. Pour mieux saisir et comprendre la polygamie chez les intellectuels à Dakar, nous nous sommes intéressée aux différentes catégories d'intellectuelles.

En ce qui concerne les méthodes, nous avons combiné la méthode qualitative et la méthode quantitative. Ces deux méthodes, nous ont permis de saisir, d'expliquer et de comprendre notre objet d'étude.

S'agissant des techniques, nous avons utilisé le questionnaire et l'entretien pour le recueil des données. Toutes ces méthodes et techniques nous ont permis d'avoir des résultats importants.

En effet, d'après les données obtenues lors de notre enquête, la majorité des intellectuels affirment d'avoir été influencés par la religion et la possession d'un certain niveau de revenu. Ils sont dans la plupart des cas des polygames pluri locaux c'est-à-dire que leurs épouses ne partagent pas la même maison conjugale.

Ils constatent souvent des rivalités entre leurs femmes mais cette rivalité est beaucoup plus visible chez les intellectuels dont les épouses partagent la même maison. Les autres facteurs déterminants de la polygamie chez les intellectuels sont entre autre, l'ethnie, la législation, la tradition, le sentiment personnel, etc. La majeure partie d'entre eux ont épousé des femmes instruites et beaucoup d'entre eux ont deux femmes.

En somme, en référence aux données que nous avons collectées lors de notre enquête, il est possible de dire que la polygamie chez les intellectuels n'obéit pas au hasard ou à l'arbitraire. La pratique de la polygamie chez eux est déterminée par la religion, par le moyen, par la tradition et d'autres facteurs subjectifs, pour mieux être s'occupé par exemple.

Tout compte fait, l'étude que nous avons menée auprès des intellectuels à Dakar a été riche d'informations. Cette recherche nous a permis de comprendre les raisons ou encore les facteurs qui poussent les intellectuels à devenir polygames. Les fonctions de la polygamie restent reconnues par les intellectuels, malgré la modernisation, les difficultés de la vie, et les problèmes que cette forme d'union engendre. Ce constat nous permet d'affirmer que « *la polygamie est un mal nécessaire* ». Mal parce que de nombreux conflits conjugaux viennent d'elle et nécessaire parce qu'elle permet d'équilibrer le surplus de la population féminine.

Cependant, cette recherche est loin d'être exhaustive. D'ailleurs, elle n'en est ni la prétention, ni les moyens pour arriver à ce but. De même, elle ne se veut ni parfait, ni incontestable. En effet, nous concevons que cette étude pourrait connaître des insuffisances et des limites. Seulement, notre

but n'est pas de produire une étude incontestable, mais de contribuer à la connaissance scientifique de la polygamie en général et chez les intellectuels en particulier.

Après cette étude, il nous semble donc important pour de futures recherches portant sur l'égalité de sexes, d'attacher une importance sur le fait que pour un homme marié polygame, il a plusieurs partenaires et pour une femme mariée polygame, elle n'a qu'un seul partenaire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- ADEPUJO, (Aderanti) *La famille africaine*, Paris, Karthala, 1999.
- BEITON,(Alain), DOLLO, (Ch.), GERNASONI,(J), LE MASSON, (E.) et RODRIGUES,(Ch.) , *Sciences sociales*, Paris, 3^e ed. DALLOZ, 2002.
- BURGIERE, (André), ZUBER, (Ch. K.), SEGALEN, (M) et ZONABEND,(F.) *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986.
- CAZALS-FERRE,(Marie Pierre) et ROSSI, (Patricia), *Eléments de psychologie sociale*, Paris, Armand Colin, 1998.
- CISSE, (Abdoullah), *Musulmans, pouvoir, société*, Paris, Harmattan, 2000.
- DIOP, (Abdoulaye Bara), *La famille wolof*, Paris, Karthala, 1985.
- DURKHEIM, (Emile), *De la division sociale du travail*, Paris, PUF, 5^e ed. 1998.
- DUDKHEIM,(Emile), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 10^e ed. 1999.
- ELA, (Jean Marc), *La ville en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 1983.
- GOODY, (Jack), *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris Armand Colin 1985.
- GUEYE, (Abdoulaye), *Les intellectuels africains en France*, Paris, Harmattan, 2001.
- GRAWITZ, (Madeleine), *Méthodes des sciences sociales*, 11^e DALLOZ, 2001
- HAVAS, (Laslo) et PAUWELS, (Louis), *Les derniers jours de la monogamie*, Mercure de France 1969.
- HUSSEIN,(Moussa Joheir), *Polygamie et condition de la femme dans l'islam*, Dakar, NEA, 1983.
- KANDJI, (Samba Malaado) et CAMARA, (Fatou Kiné), *L'union matrimoniale dans la tradition des peuples noirs*, Paris, Harmattan, 2000.
- KOUVOUAMA (Abel), GUEYE (Abdoulaye), PIRIOU,(Anne) et WAGNER, (Anne-Catherine), *Figures croisées d'intellectuels*, Paris, KARTHALA, 2007.
- LOMBARD, (Jacques, *Introduction à l'ethnologie*, Armand COLIN, 1998
- MAUSS, Marcel, *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 11^e ed. 2004.
- MICHEL,(André), *Sociologie de la famille et du mariage*, Paris, PUF, 1986.
- ROCHER, (Guy), *L'organisation sociale*, ed. HMH, 1968.

ROCHER, (Guy), *Changement social*, ed. HMH, 1968.

SANKLE,(M), THOMAS, (L.V.) et FOUGEYROLLAS, (P), *Dakar en devenir*, Dakar, Présence africaine, 1968.

SILON, (MARC), LOCOH,(L), VIGNIKIN, (E.) et VIMAO, (P), *Ménage et famille en Afrique*, Paris, CEPED, 1997.

THIRIAT, (Marie Paule), *Faire et défaire les liens du mariage*, Paris, CEPED, 1998.

ARTICLES

ANTOINE, (Philippe), et NANITELAMIO, (Jeanne), « Peut-on échapper à la polygamie à Dakar », Paris, les dossiers du CEPED n°32, Septembre 1995.

ANTOINE, PH., « les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine », in *Démographie : analyse et synthèse des déterminants de la fécondité*, Paris, vol 2 INED, 2002.

Bulletin de l'institut islamique de Dakar, juillet 2004.

SECK,(Papa Ogo), « Poids de la tradition dans le mariage au Sénégal », in *revue Droit écrit et Oral*, Université de Toulouse, septembre 2002.

SOW, (Fatou), « Les familles musulmanes en Afrique noire », IFAN, Septembre 1984.

THORE, (Luc), « polygamie en Afrique noire », in *revue de l'Action Populaire*, 1964.p-p807-821.

TOURE, (El hadji cheikh), « Polygamie ou monogamie », in *revue L'Islam et la Famille*, 1978.p-p 01-24.

MEMOIRES

DIALLO, (Mamadou Aguibou), *Les femmes dans le secteur informel artisanal à pikine*, UCAD, Maîtrise de Sociologie, 2004.

KAYITANA,(Gaétan), *La polygamie au RWANDA : problèmes dans le contexte actuel*, Sénégal ,mémoire de fin de cycle ENAES,ENTSS , 1981/1982.

NDIAYE, (Nd. Laity), *Stabilité des ménages à Dakar, dans un contexte de crise économique et social : identification des facteurs*, UCAD, Maîtrise de Sociologie, 2004.

SAMBA,(Marième), *Attitudes et comportements de femmes face à la polygamie*, UCAD, Maîtrise de Sociologie, 2000.

AUTRES

ESAMII, juillet 2004

Les sénégalaises en chiffres, PNUD, 1999

Code sénégalais de la famille, article 133, loi n° 72-61 du juin 1972

Rapport national de présentation, RGPH, Décembre 2006

INTERNET

www.afrik.com : Bios Diallo, *un panier de crabe nommé polygamie*

www.afrik.com : *au Sénégal, ces femmes qui militent pour la polygamie*

<http://www.fr.wikipedia.org/wiki/sociologie>

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Dédicaces	
Liste des tableaux	
Sommaire	
Introduction générale.....	01
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE, METHODOLOGIE.....	09
CHAPITRE I :CADRE THEORIQUE.....	10
I-1-La revue critique de la littérature.....	10
I-2- Problématique.....	24
I-3-Les objectifs de la recherche.....	28
I-3-1-L'objectif général.....	29
I-3-2-Les objectifs secondaires.....	29
I-4-Les hypothèses de la recherche.....	29
I-4-1-L'hypothèse générale.....	29
I-4-2-Les hypothèses secondaires.....	29
I-5-La pertinence et la justification du choix du sujet.....	29
I-6-La définition des termes du sujet.....	30
I-7-Cadre conceptuel.....	35
I-8-Cadre théorique.....	37
CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIE.....	39
II-1-Stratégie de recherche.....	39
II-2-La recherche documentaire.....	39
II-3-Les cibles et l'échantillon.....	39
II-4-Les méthodes et techniques de recherche.....	40
II-4-1-Les méthodes de recherche.....	40
II-4-2-Les techniques de recueil des données.....	41
II-5-Le déroulement de l'enquête.....	41
II-5-1-La pré enquête.....	42
II-5-2-L'enquête de terrain.....	42
II-6-Lieu d'étude.....	42
II-7-Limites du sujet.....	43
II-8-Les difficultés rencontrées.....	43

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES.....	46
CHAPITRE I : PRESENTATION DES ENQUÊTES.....	47
I-1-Répartition des enquêtés selon le statut.....	47
I-2- Répartition des enquêtés selon l'âge.....	48
I-3-Répartition des enquêtés selon le revenu.....	50
I-4-Répartition des enquêtés selon l'ethnie.....	51
CHAPITRE II : POLYGAMIE EN MILIEU INTELLECTUEL.....	53
II-1-Les raisons explicatives de la polygamie.....	53
II-2-Les fonctions de la polygamie.....	59
II-3- Répartition du nombre de femmes par catégories d'intellectuels.....	62
II-4- Répartition des intellectuels selon le type de polygamie.....	63
II-5-L'influence du niveau de revenu sur le type de polygamie.....	66
II-6-L'influence du type de polygamie sur la relation entre coépouses.....	69
II-7-Le choix des femmes.....	67
II-8-Polygamie et équité.....	70
CONCLUSION GENERALE.....	73
Bibliographie.....	76
Table des matières.....	79
ANNEXES	
Questionnaire	
Guide d'entretiens	



QUESTIONNAIRE

Institution : UCAD

Département : Sociologie

Niveau : Maîtrise

I-IDENTIFICATION

1-Quel est votre âge ?

A (35-39) B (40-44) C (45-49) D (50-54)

E (55-59) F (60-64) I (65-69)

2-Quelle est votre ethnie ?

A Wolof B Sérère C Poular D Diola

E Manding F- autres à préciser

3-Quelle est votre religion ?

A Musulmane B Chrétienne C Autres à préciser

4-Quel est votre niveau d'études ?

A Primaire B Secondaire C Supérieur E Autres à préciser

5- Quelle est votre profession ?

.....
.....

6-Quel est votre revenu ?

A (50.000-100.000)

B (100.000-200.000)

C (200.000 et plus)

II POLYGAMIE

6-A quel âge êtes vous devenus polygame ?

- A 35 ans B 40ans C 45ans D 50ans
E 60ans et plus

7-Combien de femmes avez-vous ?

- A 2femmes B 3femmes C 4femmes et plus

8-Quelle raison vous a plus motivé à devenir polygame ?

- A Religion B moyen financier C Législation
D Sentiments personnels

9 Quelle est la fonction de la polygamie selon vous ?

- A Equilibre social B Cohésion sociale
C -Elargissement de la parenté D-Descendance

10-Vos femmes partagent-elles la même maison conjugale ?

- A Oui- B-Non

11-Donnez les raisons ?

.....
.....
.....

12- La relation entre vos femmes est-elle :

- A-Bonne B-Pas bonne

Merci et Bonne compréhension

GUIDE D'ENTRETIENS

Thème 1 polygamie

Thème 2 Les femmes

Thème 3 Les conflits

Thème 4 L'équité

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau 1 : Nombre de femmes par intellectuel

Nombre de femmes	effectif	pourcentage
Polygame à deux femmes	70	87,5
Polygame à trois femmes	10	12,5
Polygame à quatre femmes	0	0
Total	80	100

Source : enquête

Tableau 2 : Raison explicative de la polygamie par catégorie d'intellectuels polygames

Catégorie Raisons	Arabisants	Corps médical	Cadres	Universitaires	Journalistes	total
Religion	8	7	6	4	7	32
Législation	-	-	2	-	4	6
Moyen	4	4	7	8	2	25
Sentiment personnel	2	4			2	8
Pratique socioculturelle	1	2	3	3	-	9
Total	15	17	18	15	15	80

Source : enquête